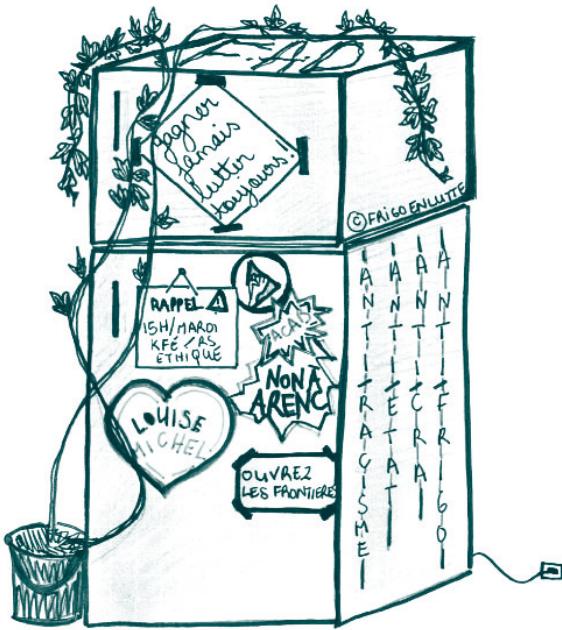


# ravages

chroniques de luttes à la  
frontière franco-italienne



RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
puisque le sort qu'une société réserve  
à sa partie la plus gaie, la plus  
sensible, la plus compatissante, est  
mesure, définition et paradigme de  
son éthique, de sa conscience RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES ce que notre société fait de  
toutes les minorités, de race, de genre,  
de classe, d'espèce RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES ce que notre  
société fait de l'air, de l'eau, des  
forêts, des animaux, des biens communs,  
des ciels étoilés, de la liberté des  
enfants RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES ce que  
notre société fait des voix discor-  
dantes, antagonistes, marginales,  
autant de chemins alternatifs,  
si précieux, si indispensables,  
lorsqu'on est coincée dans une  
**IMPASSÉ** RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES



## SOMMAIRE

4 EDITO

6 BRÈVES

17 LEXIQUE : LES PASSEUR·EUSES

23 C'EST QUI LE BLÉDARD ?

29 UN CAFÉ ÉTHIQUE ET WOKE AU REFUGE !

36 QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2024 À MONTGENÈVRE ?

44 LA MÉDITERRANÉE : CIMETIÈRE, SCÈNE DE CRIME, TERRITOIRE DE LUTTE

55 FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

# **EDITO**

## **Persistons donc.**

*Persistier, voilà un mot qui nous inspire. Persistier c'est plus que résister : c'est ce qu'on fait quand on résiste depuis tellement longtemps qu'on ne saurait plus trop quoi faire d'autre. C'est quand on s'obstine à se battre même si tout le monde (nous compris, par moment) estime que c'est foutu. C'est quand on continue d'exister en dépit de tous les pouvoirs en place, grands et petits, qui nous considèrent des anomalies en voie de disparition, des trublions ingérables, des amateur.ices idéalistes, une bande de faibles à éradiquer. Persistier, c'est tenir un pied dans une porte que d'autres considèrent fermée à double tour. C'est quand tu grattes grattes, la tache est toujours là. C'est « Gagner jamais, lutter toujours ! », cette phrase que nous avons lu sur le frigo d'une coloc de copaines. Persistier comme des graines dans la neige.*

*Nous traversons en ce moment à Briançon une crise sans précédent. Au printemps 2025, le Refuge Solidaire a failli disparaître, ébranlé par la chute généralisée des financements au milieu associatif. La situation est toujours critique : si ce lieu continue d'exister au moment où nous écrivons, c'est grâce à un énorme élan de générosité. Ça a été beau de voir les membres du Collectif-maraudes, traditionnellement politisé côté No-border, prendre en charge l'accueil 7 nuits/7 au Refuge quand toutes les veilleur.euses salariées ont été licenciées. Ça a été beau de voir le nouveau Conseil d'Administration du Refuge (le précédent étant si méfiant vis-à-vis de ces « extrémistes ») demander leur aide, s'y adapter, faire confiance. Et c'est beau de voir que, tant bien que mal, pour le moment, ça marche.*

*Mais nous persistons à défendre notre point de vue radicalement anti-étatique. Nous ne croyons pas à la*

*stratégie légaliste de certains de nos camarades, qui persistent (elleux aussi, ben oui!) à vouloir visibiliser par tous les moyens les ravages des actuelles politiques migratoires, en espérant un sursaut de décence de la part d'institutions qui, depuis qu'elles existent, s'emploient à ériger racisme, classisme et sexism en rempart contre toute menace à l'ordre établi et aux priviléges qui le structurent. Mais nous nous sentons très éloignées aussi des niaiseuries colibristes et de leurs si-chacun.e-fait-sa-part qui devraient sauver le monde. Nous ne croyons à rien de tout ça. Nous nous inspirons plutôt des logiques de l'action directe, la moins hiérarchisée que possible, aussi peu salariée que possible, la plus indifférente que possible aux pièges de l'opinion publique et des consultations faussement démocratiques. Ou au moins nous essayons.*

*Nous nous sentons proches des contrebandier.es et des passeur.euses, des collectifs anti-CRA et anti-CPR, des Cafés éthiques où on rediscute nos pratiques, des bateaux qui apportent un secours en pleine mer, de nos copaines enfermées dans toute sorte de prisons, CRA ou Algeco, et de celles qui subissent des discriminations au quotidien et réfléchissent à comment faire pour aller de l'avant.*

*Et c'est de tout ça qu'on parle dans ce numéro ●*

*Merci aux contributeur.ices de ce troisième numéro : Cigalou, Mody Bic, Plume, Biche, FleurBleue, Dayion, Sophia, Dédé, Zahra, Kraivereu & Tayo, anti-Cra Marseille, anti-CRA Lyon, anti-CPR Torino, Mylla, gravier, ei, Ririe.*

## BRÈVES

*de juillet 2024 à juin 2025*

*Tout va mal, y a pas à chier.*

*L'accès au droit est barré pour des plages de plus en plus vastes de population. Les gouvernements européens sous-traitent la gestion des flux migratoires à des pays voisins où la torture est plus facilement praticable, tout en invoquant en chœur la nécessité du réarmement. Les partis de droite (extrême ou pas : on voit plus la différence) parlent de préférence nationale, remigration, affichent un racisme et un sexisme totalement décomplexés. Face à la montée du fascisme, nos moyens légaux de lutte s'amenuisent, s'émoussent, disparaissent. Pour continuer le combat, il nous faut repenser nos objectifs et nos modes opératoires. Réaliser qu'un régime d'apartheid est déjà en place, dans notre continent, pour des millions de personnes. Comparer notre époque à celles où les fascismes étaient ouvertement au pouvoir, faire nôtres les mots d'ordre de ces luttes-là : maquis, clandestinité. Assumer les risques de l'illégalité.*

## **5 JUILLET :**

à Apricale (Ventimiglia) incendies de la Casa del popolo et de la voiture appartenant au projet solidaire « 20K ». Une personne exilée est dénoncée et arrêtée par la police. Par ailleurs, le local autogéré Upupa, lui aussi faisant partie du même projet (voir Ravages n. 2), ferme provisoirement début juillet et ne rouvrira pas.

## **14 JUILLET :**

un autre incendie se déclare dans une chambre du Refuge Solidaire à Briançon. C'est sans conséquences pour les personnes présentes, mais le bâtiment est inutilisable pendant plusieurs semaines. Sur demande des pompiers et bien à contrecœur, le maire de Briançon est contraint de réquisitionner un gymnase et de le mettre à disposition pour l'hébergement d'urgence des primo-arrivants. Mais au bout de deux nuits, c'est le préfet qui prend le relais, en préemptant la Maison de la Géologie. Étonnante sollicitude de nos caïd locaux qui, pendant des années, n'avaient pris en charge que la répression et la stigmatisation du phénomène migratoire. Le souvenir de la grande occupation du Pado de l'été précédent aurait fait peur aux flics ?

### **3 SEPTEMBRE :**

dans le détroit du Pas-de-Calais, naufrage d'une embarcation transportant 65 personnes exilées. L'après-midi du même jour, Gérald Darmanin s'exprime à Boulogne-sur-Mer. Il remercie les secours et défend la stratégie adoptée par le gouvernement sur cette frontière, avec ses 1700 policiers et gendarmes déployés. Il semble pourtant que les passages de cette frontière ne cessent d'augmenter et que l'année courante soit la plus meurtrière depuis le début du phénomène des bateaux de fortune sur la Manche. Si une stratégie existe vraiment, on a du mal à comprendre ses objectifs.

### **2 OCTOBRE :**

à Hendaye (Pays Basque) 7 militant.es issues d'organisations politiques, sociales et syndicales, dont 3 membres de la Fédération Etorkinekin Diakité, se retrouvent en garde-à-vue, inculpées pour avoir aidé 36 personnes à traverser la frontière franco-espagnole. L'action de désobéissance civile avait été revendiquée par une vingtaine d'associations et collectifs locaux. Elle s'était déroulé le 24 mars 2024 pendant la Korrika (manifestation sportive, festive et solidaire qui, tous les deux ans, traverse le Pays Basque sur un parcours de plus de 2700 kilomètres). L'indignation provoquée par cette arrestation va donner lieu à un mouvement de soutien populaire de grande ampleur. Plusieurs manifestations seront organisées en France et en Espagne par des dizaines d'associations, syndicats et collectifs. Le procès, qui aurait dû commencer le 28 janvier, sera plusieurs fois reporté, jusqu'à la date du 7 octobre 2025.



## **9 OCTOBRE :**

à Briançon, ouverture d'un nouveau squat : le Boulodrome Libre ou Bou'li. Le même jour, à Madrid, le premier ministre Pedro Sanchez prononce un discours pro-immigration qui dit, entre autre : « Nous sommes des enfants de l'immigration. Nous n'allons pas être les parents de la xénophobie ».

Voilà deux choses qui n'ont rien à voir mais qui font bien plaisir.

## **14 OCTOBRE :**

l'Italie transfère vers l'Albanie un premier groupe de personnes exilées interceptées au large de Lampedusa. Mais le 18 octobre, le Tribunal de Rome nie la validité légale de la mesure et les exilé.es sont rapatrié.es sur le territoire italien. A partir d'avril, un des deux centres albanais, celui de Gjader, sera transformé en CPR (l'équivalent des CRA en Italie : voir l'article Histoire d'une trêve), où quelques dizaines de personnes sont enfermées sans procès et sans pouvoir communiquer avec leurs familles et leurs avocats, pour être ensuite rapatriées vers leur pays d'origine (en passant à nouveau par l'Italie, l'Albanie n'étant pas en mesure d'expulser directement).

## **14 NOVEMBRE :**

le Bou'li est expulsé et quatre personnes écopent de 24 heures de garde-à-vue. Le même jour, à Montgenèvre, la PAF reprend les refoulements comme si la décision du conseil d'État du 2 février n'existant pas (voir Ravages n. 2). Encore deux choses qui n'ont pas vraiment de rapport, à gerber toutes les deux par contre.



## **9 DÉCEMBRE :**

le régime de Bachar Al-Assad n'est pas tombé depuis vingt-quatre heures que déjà Allemagne, Autriche, Danemark, Norvège et Suède s'empressent de suspendre les demandes d'asile des exilé.es syrien.nes. Remarquable mélange d'illusionnisme bureaucratique et d'opportunisme raciste : en un tour de main la chute d'une dynastie sanguinaire devient un prétexte pour expulser des gens.

## **31 DÉCEMBRE :**

c'est la fin de l'année et c'est l'heure des bilans. Il semble qu'en 2024 le nombre de traversées en Méditerranée ait baissé de presque 60% par rapport à 2023. On n'aime pas trop les chiffres par ici, mais pour une fois nous avons envie de jouer le jeu. Parce qu'on parle de 70mille personnes arrivées par la mer en une année, sur un continent qui compte presque 450 millions d'habitant.e.s. La proportion est donc de 0,015% en 2024, 0,03% en 2023. Y'a plus d'alcool dans une bière sans alcool. Peut-être que ça peut faire réfléchir celleux qui parlent d'invasion, de grand remplacement, de submersion, et qui ont fait de l'immigration un sujet électoral plus urgent que le réchauffement climatique ou les mort.e.s au travail (par exemple).

## **19 JANVIER :**

à Turin, Osama Najim dit « Almasri », dirigeant de la police judiciaire libyenne, était de passage avec ses potes pour voir un match de foot. Peinard le gars, sur qui pèsent des accusations d'abus, violences et tortures, perpétrées dans le centre de rétention pour migrant.es de Tripoli dont il est le directeur. La police italienne

l'arrête le dimanche soir suite à un signalement de l'Interpol, mais trois jours plus tard il est relâché par intercession du Ministre de la Justice en personne qui lui paye un vol pour Tripoli. Peinard le gars.

Depuis 2017, le gouvernement de Rome finance, forme et approvisionne les gardes-côtes libyens, pour qu'ils capturent les migrant.es dans les eaux territoriales libyenne et les enferment de manière arbitraire dans des prisons absolument terrifiantes. (A lire : Out of Libya, rapport de Médecins Sans Frontières, mais aussi notre article La Méditerranée : cimetière, scène de crime, territoire de lutte.)

### **23 JANVIER :**

le ministre de l'Intérieur Retailleau diffuse une circulaire ministérielle qui durcit les normes pour la régularisation des travailleur.euses étrangères. Elle prévoit notamment d'apporter la preuve d'une présence d'au moins sept ans en France, contre cinq ou trois auparavant, et de fournir une preuve avancée de maîtrise du français (un diplôme ou bien une certification linguistique), là où la précédente circulaire Valls demandait simplement une maîtrise orale. Enfin, en cas de refus de la demande de régularisation, la préfecture devra « systématiquement » délivrer une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) à la personne concernée.

### **6 FÉVRIER :**

93 cadavres de migrant.es retrouvés dans deux fosses communes dans les régions de Jikharra et Kufra en Libye. En mars 2024, une autre fosse commune avait été découverte, contenant au moins 65 corps.

## **12 FÉVRIER :**

aux USA, 120 mots sont bannis par l'administration Trump du lexique de la recherche scientifique. Sur la liste on trouve Activisme, Défenseur, Équité, Égalité, Inclusion, Femme, Minorité, Réchauffement Climatique, Trauma. Plus localement, dans la région PACA, l'actuel président a annoncé que toute subvention sera refusée aux associations utilisant la langue inclusive. Nous allons essayer d'utiliser tous ces mots et la langue inclusive à fond, dans ce numéro et partout, tant que c'est encore possible. Et à rester woke aussi, n'en déplaise aux croûtons réactionnaires de tous les âges et bords politiques.

## **13 FÉVRIER :**

l'État français est condamné par la cour administrative de Bordeaux à payer plus de 800mille euros de dédommagement à la Communauté d'agglomération Pays basque, pour le financement du centre Pausa de Bayonne, qui, depuis 2019, accueille les primo-arivant.es de la frontière franco-espagnole. La cour a rappelé que l'hébergement d'urgence est une responsabilité d'État et tout le blabla. Le précédent semble donner des idées aux assos briançonnaises en galère de thune. Les ravago-anarco-toto-no-border que nous sommes restent (comme souvent) dubitatives. Nous considérons que, malgré toutes ses limites, un Refuge Solidaire autonome fera toujours moins pire que les mercenaires d'un État fasciste, sans oublier que c'est grâce à l'existence de ce Refuge tâtonnant et cradingue que Briançon, avec ces centaines de bénévoles et activistes qui débarquent tous les ans des quatre coins du monde, est aujourd'hui un creuset de luttes, de rencontres et d'inventions antagonistes.

**VIVE LES  
GENDARME**

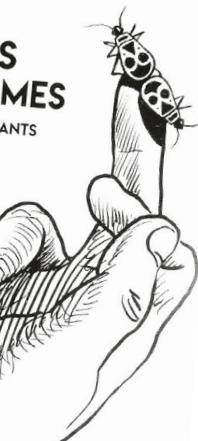
DES ÉTRES STUPÉFIANTS



## **20 FÉVRIER :**

avec le soutien du gouvernement, le Sénat adopte une proposition de loi visant à interdire le mariage entre français.es et étrangères en situation irrégulière. Il y a peu de chance que le Conseil constitutionnel laisse passer cette aberration, la liberté du mariage étant inscrite dans la Déclaration des Droits de l'Homme. Mais les racistes au pouvoir sont joueurs aha! (En tout cas avec l'argent et la peau des autres - ça oui.)

## **26 FÉVRIER :**

à l'issue d'un comité interministériel autour de l'immigration, Bayrou annonce la généralisation du recours à la « Force Frontière » dans l'ensemble de l'Hexagone. Il s'agit de la fameuse Border Force, annoncée mais jamais vraiment expérimentée l'été 2023, dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes. Ce dispositif regroupe la gendarmerie, la police, les douanes, l'armée et tutti quanti. Pourtant, dans notre souvenir, l'été 2023 a été celui d'un sensationnel record d'arrivées. Alors pourquoi pas ! Il suffit d'oublier les tonnes d'argent publique jetées par la fenêtre.

## **18 MARS :**

Benyamin Nétanyahou décide de bombarder Gaza et de rompre le cessez-le-feu du 15 janvier 2025. L'attaque fait au moins 413 morts selon le ministère de la santé palestinien. Pendant que le génocide suit son cours, en France le collectif Urgence Palestine risque la dissolution. Monde colonial de merde.

## **MI-AVRIL :**

la crise de financement qui bouscule le monde associatif touche de plein fouet le Refuge Solidaire de Briançon. L'asso se trouve à devoir licencier la plupart de ses

salarié.es. Le milieu militant briançonnais (plus compact que jamais) se serre les coudes pour éviter une fermeture qui risquerait d'être définitive.

### **25 AVRIL :**

Aboubakar Cissé est poignardé à mort dans la mosquée Khadidja près d'Ales, dans le Gard. Le meurtrier aurait crié « Ton Allah de merde ». Mais y'en a toujours qui refusent d'utiliser le mot islamophobie, genre « nos » ministres (Valls, Berger, Retailleau et tous les autres). Re-monde de merde.

### **13 MAI :**

après avoir été reçu Place Beauveau par le ministre Retailleau, le maire de Briançon Arnaud Murgia se félicite sur les réseaux sociaux d'avoir obtenu « une compagnie de CRS en renfort à la frontière ». Décidément, l'État ne regarde pas à la dépense quand il s'agit d'alimenter la propagande de la répression. Et en plus, à la différence de la Border Force, les CRS sont tout de suite bien présents à Montgenèvre, avec leurs sales tronches et leurs manières d'hooligans.

### **15 MAI :**

ça y est, le rouleau compresseur des Jeux Olympiques d'hiver 2030 est lancée. Le contrat hôte a été signé par le Comité International Olympique (CIO) et les régions AURA et PACA, tandis que la loi « d'exception » des Jeux Olympiques sera inspectée au Sénat en juin. Elle prévoit dans ses articles 34 et 35 de passer à un niveau supérieur de flottage et de militarisation de notre ville de frontière, avec des nouvelles caméras dopées à l'Intelligence Artificielle et des « interdictions de paraître pour les personnes constituant une menace pour la sécurité publique ».

### **17 MAI :**

à Milan, dans un lieu tenu secret jusqu'au dernier moment,

devait se tenir le premier sommet continental sur la « remigration », le projet de déportation massive de toutes les personnes racisées en dehors des frontières du continent européen. Le but avéré de la réunion était de trouver des moyens concrets pour « mettre en œuvre [ce projet] dans les systèmes politiques occidentaux » et « diffuser l'idée dans le débat public ». Mille antifascistes défilent dans les rues de la ville. L'hôtel qui aurait dû héberger la bande de fachos annule la réservation. L'événement n'aura pas lieu.

### **31 MAI :**

les autorités britanniques ont détecté 1194 arrivées de migrant.es ayant traversé la Manche pour cette seule journée. C'est un record. Nous aimerais souhaiter bon vent et bon courage à nos ami.es qui traversent une mer de plus en quête d'un avenir meilleur. Pendant ce temps, le premier ministre Keir Starmer promet de réduire significativement l'immigration régulière et irrégulière dans son pays.

### **31 MAI BIS :**

dans le Var, un habitant de nationalité tunisienne est tué par balle par son voisin qui venait de publier sur les réseaux sociaux des vidéos à caractère raciste. Le parquet anti-terroriste est saisi, on parle bien de meurtre raciste, par contre le mot islamophobie reste imprononçable. Re-re-re-monde de merde.

### **DÉBUT JUIN :**

3 nouveaux Algecos sont apparus au côté de la PAF de Montgenèvre. Si hier, « seulement » 20 personnes pouvaient se retrouver enfermées pendant 24 heures maximum dans un seul Algeco (qui a tout récemment été

équipé de toilettes, grandiose !), les chiffres pourront monter jusqu'à une centaine de personnes dorénavant. Des filets toujours plus grands pour la pratique du refoulement, que les flics et leurs tuteurs adorent tant.

### **18-19 JUIN :**

« ne venez pas en France, nous n'accepterons rien, c'est la tolérance zéro » : c'est par ces mots que Retailleau annonce deux jours de rafles de « clandestins » partout sur le territoire français. 4000 agents et soldats sont mobilisés. La date du 18 juin était associée jusque-là à l'appel lancé par De Gaulle en 1944 contre le pétainisme et le nazi-fascisme. Il le sera désormais au rétablissement officiel des rafles racistes en France, par les nouveaux fascistes au pouvoir.

### **2 JUILLET :**

l'Assemblée Nationale adopte une nouvelle loi sur les CRA. Elle augmente la durée de rétention de 90 à 210 jours, permet le port du bracelet électronique pendant 6 mois à la sortie du CRA, autorise l'enfermement en CRA des personnes demandeuses d'asile. C'est pas pour se répéter, mais tout va mal, y a pas à chier.





# LEXIQUE : LES PASSEUR·EUSES

c'est nous (aussi)

*De là où nous écrivons et agissons, des passeur.euses on en voit pas. Nous sommes à Briançon, du « bon côté » de la frontière franco-italienne, celui vers lequel se dirigent, pour la plupart, les personnes exilées en transit dans le coin. Chez nous c'est la destination (transitoire le plus souvent), pas le point de départ : c'est normal que les passeur.euses ne soient pas trop visibles, ici où la clientèle n'a pas ou plus besoin de leurs services. La situation est très différente à Ventimiglia ou à Calais, mais aussi dans le département de Cuneo<sup>1</sup> ou dans la vallée de Susa<sup>2</sup>, à deux pas de chez nous.*

*Peu importe sa visibilité, la figure du passeur-contrebandier est intrinsèquement et historiquement liée au contrôle étatique sur les frontières et sur la mobilité des personnes et des biens. Sans oublier que pratiquement toutes les personnes qui traversent cette foutue frontière ici ont, à un moment ou à un autre de leur voyage d'exil, fait appel au moins une fois à cette figure légendaire ou mal famée. Mais de quoi parle-t-on quand on parle de passeur·euses ? Qu'est-ce qui se cache derrière la diabolisation de cette figure ? Voici, une interprétation anti-étatique et anti-prohibitionniste.*

Se pencher sur la question des passeur.euses c'est constater à quel point certaines fabulations sont dures à mourir – notamment quand les États ont tout intérêt à les entretenir. Nombre d'études et d'enquêtes journalistiques, sociologiques ou anthropologiques, ont été menées depuis une bonne quinzaine d'année sur ce sujet et ont fait le jour sur quantité de mystifications. Pourtant celles-ci refont surface inlassablement dans la narration étatique autour de la question migratoire.

Pour commencer, il faut récuser le lien automatique, récurrent dans le discours policier, entre aide au passage des frontières et criminalité organisée.

« Les organisations internationales de type mafieux semblent occuper une petite portion de [ce] secteur qui a grandi de manière exponentielle depuis la fermeture des frontières et qui reste largement contrôlé par des individus ou des petits groupes locaux. Évidemment, vu la nature illicite du marché, les données officielles sont peu fiables et n'expriment qu'une vision partielle du phénomène. Voilà pourquoi des études de qualité sont fondamentales : elles révèlent ce qu'il se passe dans les interstices des statistiques officielles »<sup>3</sup>.

Une autre vaste falsification concerne l'œuvre de diabolisation réalisée et constamment entretenue par une grande partie de la

presse, de la classe politique et des institutions policières des pays occidentaux. Les passeur.euses sont généralement représenté.es comme l'exemple même du criminel cruel, impitoyable, capable de toute sorte d'abus et de perversion. On les accuse de profiter de la misère et du désespoir de la population la plus faible et la plus indigente qui existe. Dans ce genre de représentations, les personnes en voyage sont présentées le plus souvent comme dépourvues de toute capacité de choix et de discernement, livrées impuissantes à la brutalité de ces criminels.

S'il est certain que des abus se produisent dans les transactions entre passeur.euses et passagèr.es, toutes les études menées sur le terrain soulignent l'importance absolue de la « bonne réputation » du passeur pour que ses affaires prospèrent<sup>4</sup>. Et quand on demande aux personnes exilées, il n'est pas rare que celles-ci expriment de la reconnaissance aux passeur.euses<sup>5</sup>, malgré les sommes payées pour le voyage, qui paraissent exorbitantes aux yeux des personnes munies de passeports « forts ».

Nous tenons à le répéter afin d'éviter tout malentendu : nous sommes bien conscient.es de nombreux témoignages d'atrocités commises par des passeur.euses frauduleux .euses et sans scrupules, mais nous considérons, au vu d'études sérieuses et documentées, que ces événements ne sont pas une généralité, et que ce

## LEXIQUE : LES PASSEUR·EUSES C'EST NOUS (AUSSI)

n'est pas la nature de l'aide au passage qui les détermine, mais l'illégalité, qui favorise le pire que l'imagination humaine puisse concevoir.

Les études que nous avons parcourues soulignent aussi la porosité entre les catégories de passeur.euses et passagèr.es, qui se trouvent très souvent dans la même situation de précarité administrative. Souvent les passeur.euses sont des voyageur.euses de l'exil qui, après des périodes de permanences forcées à une étape de leur itinéraire, décident de gagner quelques sous avec cette activité, des fois juste pour pouvoir se payer elleux-même la traversée<sup>6</sup>. Des personnes migrant.es coincées, donc : pas des gangsters sanguinaires avec des comptes bancaires à six chiffres. Et parfois on parle même de « bon.nes passeur.euses », qui disent être animé.es par des raisons humanitaires et politiques<sup>7</sup>.

Si iels ne sont pas elleux-même des sans papiers en exil, les passeur.euses sont souvent des habitant.es des régions frontalières pauvres (au Mexique, par exemple, ou sur les côtes atlantiques du Maroc et des pays ouest-africains). Là aussi on est très loin des représentations étatiques, confronté plutôt à une économie de survie qui lie des pauvres sédentaires à des pauvres *on the move*, pour répondre à un besoin généré par le contrôle policier des frontières<sup>8</sup>. Et là aussi, les exemples sont nombreux de bons passeur.

euses qui agissent consciencieusement, non sans une vision politique empreinte de compassion et de solidarité<sup>9</sup>.

Un autre élément de confusion savamment entretenu par les autorités policières concerne la quasi synonymie qui brouille les notions de passeur (smuggler en anglais) et trafiquant (trafficker en anglais). La première définit le rôle de celui ou de celle qui facilite le passage d'une frontière, tandis que la deuxième a à voir avec la traite des êtres humains (séquestration, privation de passeport, menace, violences) et qui, pouvant comprendre le franchissement d'une frontière, a pour but l'exploitation de la personne. Les deux définitions sont d'ailleurs nettement distincte dans le droit international et dans le code pénal français <sup>11</sup>, mais sont aujourd'hui interchangeables dans le discours étatique, à tel point que l'ancien OCRIEST (Office Central pour la Répression de l'Immigration Irrégulière et de l'Emploi d'Étrangers Sans Titre <sup>12</sup>) s'appelle OLTIM depuis 2022 : Office de Lutte contre le Trafic Illicite de Migrants.

Et tandis que les notions d'aide au passage et de trafic d'humains tendent à s'écraser l'une sur l'autre, à l'intérieur de la définition juridique d'aide au passage la question de la lucrativité tend progressivement à disparaître <sup>13</sup>. Dans un seul et unique amalgame, on mettra donc trafiquant.es et passeur.euses

– mais aussi les activistes solidaires. Voici comment, sous couvert de lutte contre la criminalité organisée, les polices européennes mettent en place un système de répression politique qui frappe aussi ONG, associations et toute sorte de collectif ou individu en lutte contre les frontières <sup>14</sup>.

Et comme souvent dans le cas des prohibitionnismes, l'interdit instaure les conditions du marché noir (envol des prix, organisation de réseaux clandestins), partout où l'on rend illégal l'assouvissement d'une nécessité irrépressible. L'intensité de la répression est proportionnelle aux efforts pour la contourner, dans un jeu de renvois qui rappelle à la fois la course-poursuite et le miroir déformant.

Dans le cas spécifique de la guerre étatique aux passeur.euses, le gigantesque effort produit par les autorités pour déformer le réel n'est comparable qu'à l'inefficacité de leur stratégie répressive. Le patron de l'OLTIM a beau faire étalage des résultats impressionnants de son service (4000 interpellations de « trafiquants d'humains » en 2024), cette même année est celle où le plus d'exilé.es ont réussi à passer des côtes du Calaisis à celles du Royaume-Uni, le plus souvent en faisant appel à des passeur.euses.

Mais d'autres objectifs, plus subtils et néfastes, sont atteints par cette violente campagne de propagande

et de mystification. Voilà diffusée une nouvelle représentation du phénomène migratoire qui est à la fois totalement déshumanisante pour les personnes en voyage d'exil, et diabolisante pour toutes les personnes qui, pour plein de raisons différentes, essayent de faciliter le passage des frontières. Fortes de cette nouvelle narration, les forces policières exigent et obtiennent de nouveaux outils voués à criminaliser et réprimer les réseaux solidaires <sup>15</sup>.

En entretenant ce mythe de la lutte contre le trafic illégal d'humains, les États essaient de cacher leur propre responsabilité dans la création et l'entretien de la nécessité, pour certaines catégories de personnes, du recours aux passeur.euses comme seul moyen pour traverser les frontières. A l'instar de la lutte contre le terrorisme qui justifie un rétablissement abusif des contrôles aux frontières intérieures depuis presque 10 ans, la lutte aux « trafiquants d'humains » autorise un durcissement des peines répressives contre l'ensemble des facilitateur.ices de l'immigration. Au passage, cette stratégie rejette toutes les pistes qui pourraient amener à une vraie réglementation des déplacements de populations. Quid, par exemple, des chemins d'immigration dit légaux, et des refus quasiment systématique des visa par les consulats français dans les pays d'émigration<sup>16</sup> ? Quid des « couloirs humanitaires »

## LEXIQUE : LES PASSEUR·EUSES C'EST NOUS (AUSSI)

? Quid du dispositif de Protection Temporaire qui, créé en 2001, n'a servi qu'une seule fois, au bénéfice des rescapé.es de la guerre en Ukraine ? Aux antipodes de tous ces chemins possibles, notre continent a fait le choix délibéré de renforcer les moyens et la présence des forces de police à chaque coin de frontière, de réduire le droit d'asile et de compliquer l'accès à tous les titres de séjour, de sous-traiter la gestion des flux migratoires aux pays limitrophes, d'autoriser des pushbacks de plus en plus violents <sup>17</sup>.

La logique de la création du monstre (que ça soit le terroriste, le trafiquant d'humain ou le narcotrafcuant) réussit en général à faire d'une pierre deux coups : donner à une question complexe une réponse simple - mais fausse : l'immigration c'est la faute aux passeur.euses - et mettre à profit la peur générée pour augmenter le degré de militarisation de la société et réduire les libertés individuelles. Quant aux raisons profondes du phénomène (que ça soit de l'immigration, du terrorisme ou du trafic de stupéfiant), elles sont préalablement écartées de la discussion.

## NOTES

<sup>1</sup> Lele Odiardo, Passeurs, clandestins à la frontière alpine ; Nunatak n.º 3 été/automne 2018

<sup>2</sup> Cecilia Vergnano, Why take such a risk? Beyond profit: motivations of border-crossing facilitators between France and Italy ; Social Anthropology/Anthropologie Sociale (2020), pp. 1–16

<sup>3</sup> Caterina Borelli, Meet the smugglers. Decolonising the mind, questioning the border ; Allegra Lab. Notre traduction.

<sup>4</sup> Vergnano

<sup>5</sup> Anaïk Pian, Variations autour de la figure du passeur ; Plein droit n° 84, mars 2010 « Passeurs d'étrangers »

<sup>6</sup> Luigi Achilli, The “Good” Smuggler: The Ethics and Morals of Human Smuggling among Syrians ; The annals of the American Academy of Political and Social Science, 21 février 2018

<sup>7</sup> Achilli

<sup>8</sup> Achilli. Cfr. aussi Gabriella Sanchez, ‘Circuit Children’: The experiences and perspectives of children engaged in migrant smuggling facilitation on the US-Mexico border ; Anti-trafficking review.

Cfr. aussi Mahmoud Keshavarz and Shahram Khosravi, To see like a smuggler, pp. 1-18 ; Pluto Press 2022

<sup>9</sup> Pian, Vergnano, Achilli, Sanchez, Keshavarz et Khosravi

<sup>10</sup> Plambech Sine, ‘Playing the trafficking card’, Blog 22 October 2016

<sup>11</sup> Borelli

<sup>12</sup> Organisme de la police nationale fran-

çaise qui se consacre à la lutte contre les réseaux (ou « filières ») favorisant l'immigration irrégulière, l'emploi d'étrangers dépourvus d'autorisation de travail et/ou de séjour ainsi que la fraude documentaire qui en découle. Source Wikipédia

[13](#) Borelli. Cfr. aussi McGregor et Vergnano

[14](#) McGregor, Criminal charges against migrant rights defenders rising, NGO finds ; InfoMigrants 4 septembre 2024

[15](#) Cfr. Observatoire des libertés associatives, « Au mépris des droits », Mathilde Rogel, 2024.

[16](#) Cfr. La Cimade, Visa refusé, Enquête sur les pratiques des consulats de France en matière de délivrance des visas, juillet 2010.

[17](#) Cfr. Refoulements violents à la frontière gréco-turque : récit d'une dérive européenne, Ravages n. 1, septembre 2023.

## A LIRE AUSSI :

- Arci Porco Rosso, Dal mare al carcere, La criminalizzazione dei cosiddetti scafisti, [www.dal-mare-al-carcere.info](http://www.dal-mare-al-carcere.info)
- Infomigrants (Rédaction), France : plus de 4 000 passeurs ont été interpellés en 2024, 7 février 2025

# C'EST QUI LE BLÉDARD ?

Témoignage de racisme ordinaire  
à l'école et au travail

*Pour cet article on a voulu revenir à une des envies de départ de Ravages, celle de donner la parole à des personnes impactées directement par les questions de frontières et de papiers. Parce que nous ne sommes qu'une petite bande de blanc.hes dans cette revue et nous pensons qu'il faut parler de racisme partout et notamment entre nous, mais que pour ça il faut aussi parfois se taire et écouter.*

*Alors on a pensé à interviewer notre jeune ami Junior, qui est arrivé en France il y a deux ans en passant la frontière à Montgenèvre. Il a réussi à se faire reconnaître mineur, ce qui est refusé à 70% des jeunes qui le demandent en France (source Médecins du Monde) et il a été pris en charge par les structures de la protection à l'enfance qui ont décidé de l'envoyer à Nantes. Il s'est vu alors attribuer une place en foyer, l'accompagnement par une association, l'accès à des formations pour des métiers peu qualifiés. Mais même avec ça, tout n'est pas rose !*

*Aujourd'hui Junior nous parle du racisme qu'il rencontre partout depuis qu'il vit en France : au travail, à l'école, dans la rue. En salle de classe, à la cantine, dans la cours de récré. Il nous expose ses réflexions, son cheminement, ses petits et grands combats, ses techniques d'auto-défense. Il a même un conseil à donner aux jeunes qui arrivent en France en passant par Briançon - mais ça vaut pour toutes les autres aussi.*

**Ravages : Est ce que tu peux te présenter ? Ce que t'as envie de dire sur toi , qui tu es...**

**Junior :** Je me nomme Yao Kouassi Junior. Je suis arrivé en France en 2023. Je suis rentré de l'Italie en France en 2023 par Briançon. J'ai été accueilli par des amis. J'ai fait plus de 3 mois avec eux, ils étaient sympas avec moi. J'attendais mes documents administratifs qui devaient arriver de la Côte d'Ivoire. Après cette attente mes papiers sont arrivés et je suis parti sur Nice pour aller faire ma demande de minorité. Ma demande a été accepté et j'ai été transféré à Nantes par le juge. Mais quand je suis arrivé à Nantes c'était pas facile.

### **R. : Pourquoi c'était pas facile?**

**J. :** Parce que je venais d'arriver, je connaissais pas la ville, c'était pas facile. J'ai rencontré des racistes dans ma vie quotidienne. A l'école comme en ville. Les gens me jugeaient pour ma couleur et pour mon accent. Ils me disaient « le blédard », ils se moquaient de moi, quand ils me voyaient ils se mettaient ensemble à rigoler. A l'école, dans la ville, dans les transports en commun, les personnes âgées comme les jeunes. Y'a des gens qui veulent pas m'approcher parce que je suis noir. Souvent c'est triste, mais j'essaie de faire avec.

Mais j'étais étonné de croiser des gens qui nous détestait autant sans

nous connaître. Moi on m'avait dit que les gens sont racistes à Nice. Mais comme Nantes c'est une grande ville, je me suis dit que les gens sont intelligents, que y'a beaucoup de blacks, donc je ne vois pas pourquoi je serais jugé pour ma peau. Mais c'était une erreur. Quand je suis arrivé au centre de formation, c'était pas la même chose. T'es le seul black et tous les regards sont sur toi. Ils te disent pas en face. Ils se mettent ensemble, ils commencent à te critiquer, et quand tu t'approches d'eux ça s'arrête. Ils parlent plus mais une fois que tu tournes le dos ça reprend. C'est frustrant.

Après moi j'ai expliqué à mon association [l'association prestataire de l'Aide Sociale à l'Enfance du département où il habite] les moqueries et tout ça et je leur ai dit que j'arrivais pas à bien travailler à l'école. Parce que à chaque fois qu'on nous pose des questions, j'ai peur de prendre la parole. Et l'association m'a dit que c'était comme ça, que j'allais croiser les bonnes personnes et les mauvaises personnes et il fallait que je m'habitue.

A l'école, quand je suis arrivé, j'étais en retard, y'avait des choses que je devais rattraper. Avec le professeur ça allait, mais c'est toujours les élèves. Mais c'est pas des élèves dans la même classe, ce sont des élèves qui sont dans la cour, par exemple à 10h, quand on sort juste pour un quart d'heure, c'est là que tout commence. On va manger à la

## C'EST QUI LE BLÉDARD ?

cantine, y'a trop de regard, donc ça fait que moi je vais plus manger à la cantine. J'ai passé plus de 6 mois sans manger là-bas. J'ai mangé là-bas deux fois et on me facturait quand même. Je disais que c'était les plats qui m'allaien pas, mais c'était le comportement des élèves qui faisait que j'y allais pas. Les dirigeants ils n'ont pas de problèmes avec moi, c'est toujours les élèves.

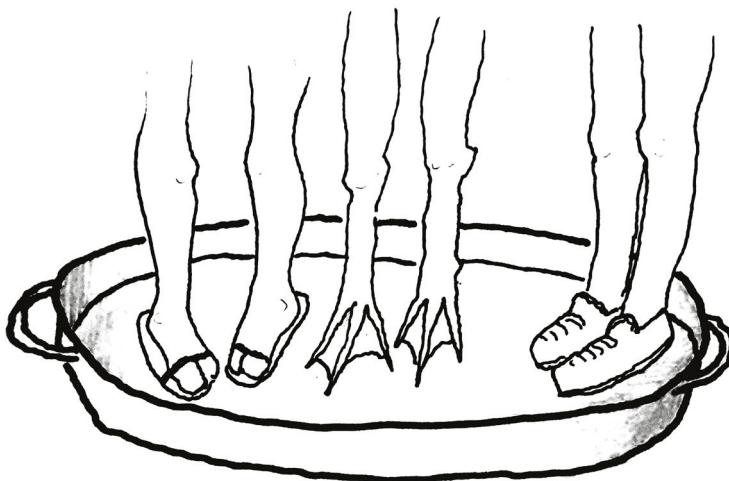
**R. : T'as déjà répondu à une attaque raciste à l'école?**

J. : Oui j'ai déjà répondu. A l'école j'ai injurié une fille, parce que elle avait dit que j'avais une tête de violeur. Alors moi je lui ai dit carrément que j'allais violer sa maman puis elle-même. Elle s'est mise à pleurer. Moi je n'ai pas voulu dire ça, mais c'était pour lui faire peur. Après

tout ça, j'ai cherché une alternance pour quitter cette école. Maintenant je fais une formation dans l'aide aux personnes âgées.

**R. : Et là, avec les personnes âgées, y'a eu des problèmes de racisme ?**

J. : Oui. Une fois je suis allée chez un monsieur. La première fois j'y suis allé avec un collègue qui est blanc, un français. Quand je suis arrivé là-bas, le monsieur a dit « Mais c'est qui lui là ? ». Mon collègue a dit « C'est Junior, c'est un jeune en stage ». Et là le regard du monsieur a changé, j'ai su qu'il était pas content. Un jour je suis revenu seul, le monsieur il m'a fatigué. Il me disait « Prend ça » « Apporte-moi ça ». A la fin j'étais épuisé et je lui ai dit « Je peux pas faire tout, je suis pas



un robot monsieur. Je viens pour prendre soin de vous, c'est pas pour vous faire du mal ». Donc rapidement j'ai appelé mon entreprise et j'ai dit « Je vais plus aller chez lui ». La patronne m'a demandé pourquoi. Je lui ai expliqué, j'ai dit que quand je suis arrivé, directement le monsieur m'a dit d'aller laver mes mains, comme si mes mains étaient sales, alors que quand j'étais là-bas la première fois avec le blanc, il ne lui a jamais dit de laver les mains. La patronne a compris et je suis plus allé là-bas. A part lui ça va, les autres je m'entend bien. Y'a même d'autres personnes qui me donnent des cadeaux.

**R. : Et toi, avec toute cette expérience, si tu devais dire ce que c'était le racisme tu dirais que c'est quoi?**

**J. :** Le racisme moi je dis que c'est les gens qui sont bêtes, qui ne réfléchissent pas, parce qu'on peut pas juger quelqu'un quand on le connaît pas. On peut pas juger une personne parce qu'elle n'a pas le même accent que toi. Donc c'est les personnes qui sont bêtes, qui ne réfléchissent pas, qui ne sont jamais sorties de leur ville ou leur pays, ce sont des racistes.

**R. : Et est-ce que tu penses que y'en aura toujours du racisme ?**

**J. :** Si si y'en aura toujours. Parce que y'a toujours des gens qui sont

bêtes. Par exemple cette dame que j'ai eu à l'école. Quand elle parlait, ça se voyait qu'elle était raciste. Une fois je suis venu en retard. Tout de suite j'ai vu que sa réaction, quand les autres viennent en retard, c'est pas la même réaction que quand moi je viens en retard. Je lui ai dit « Madame si vous pensez que si on est pas de la même couleur que vous, vous ne pouvez pas nous former, dites-moi et je viendrais plus ici ». Elle m'a dit « Non Junior c'est pas ça, moi je fais tout pour être là et puis toi, tu es en retard ». Je lui ai dis « Madame moi c'est la première fois que je suis en retard , y'en a qui arrivent toujours en retard et vous rigolez, tout le monde rigole ici mais pourquoi quand c'est mon tour vous changez de visage ? ».



## C'EST QUI LE BLÉDARD ?

### R. : Elle t'a dit quoi?

J. : Elle a rien dit, elle a dit qu'il faut pas que je le prenne mal. Elle a vu que j'étais fâché, parce que moi je rigole pas. Quand tu es raciste je te montre que tu es bête. Après elle m'a appelé quand le cours était fini, elle m'a dit « Non Junior, faut pas le prendre comme ça. Je t'aime bien, je vois que tu es intégré, c'est bien ». Je lui ai dit « Non mais madame, je suis toujours à l'heure, ce jour-là c'était à cause des transports, donc faudrait que vous me compreniez ». Après ça, ça va mieux. Mais comme elle est devenue formatrice elle est obligée de dire qu'elle est pas raciste, mais on sent qu'elle l'est.

### R. : Toi tu trouves que ça se sent chez les gens?

J. : Oui. Y'a des gens ça se sent, mais y'a des gens tu sens que c'est l'amour vrai. Parce que moi si quelqu'un me dit « Tous les français sont racistes », je vais dire que c'est faux parce que avec vous j'ai appris que tout le monde n'est pas raciste. Mais par contre il y en a. Et il y en a trop trop trop trop.

### R. : Et comment tu penses qu'on pourra arrêter d'être raciste ?

J. : D'abord on doit pas les écouter, on doit répondre avec des actes concrets. On doit leur prouver que nous on vaut mieux que eux. Par

exemple aujourd'hui si tu vas dans les hôpitaux et dans les restos, il y a beaucoup d'étrangers qui travaillent. Donc on doit leur montrer qu'on est pas venu en France pour faire autre chose que travailler et s'intégrer et faire comme tout le monde. C'est à nous de le prouver. Parce que quand on fait le racisme sur toi, on te dit que tu peux pas y arriver, parce qu'on te dit ça, que toi t'es noir, que tu peux pas le faire et on se moque de toi, donc tu dois montrer que malgré ta couleur tu peux faire comme les autres. C'est comme quand tu as des enfants, qui te comprennent pas, tu dois faire un effort pour les éduquer, que tes enfants puissent comprendre. C'est à nous de les éduquer.

### R. : Toi tu penses que tu vas toujours subir du racisme dans ta vie, en France ?

J. : Oui. Mais je sais que je veux m'intégrer, peu importe ce que les gens vont dire. Moi je m'en fous en fait. Mes réactions face aux personnes ce ne sont plus les mêmes. En 2023 je répondais du tac au tac, mais maintenant je réfléchis une fois deux fois trois fois avant de répondre. Je veux plus répondre. Plus tu réponds, plus ça devient grave. Mais si tu vis ta vie comme si tu n'entendais pas, tu vis mieux. C'est ça que je voudrais dire aux noirs qui subissent du racisme, de ne pas écouter, de faire comme s'ils les voyaient pas, de se concen-

trer sur leurs objectifs. A quelqu'un qui te critique, tu lui réponds pas, parce que quand tu réponds, ça lui donne de la force. Si tu réponds à chaque fois tu seras fatigué.

Et je veux dire à ceux qui arrivent à Briançon, qui connaissent pas la France, que Briançon c'est juste une petite ville où les gens sont tellement sympas, mais quand ils vont arriver en ville, il faut qu'ils se préparent mentalement, parce qu'ils vont subir des choses, ils vont trouver les bonnes personnes comme les mauvaises. J'ai un mot à leur dire, c'est de ne pas juger trop vite parce que c'est en jugeant que tu deviens raciste ●

# UN CAFÉ ÉTHIQUE ET WOKE AU REFUGE !

Du coup une chicorée plutôt



*Entre le moment où nous avons eu l'idée de cet article et le moment où nous le publions, tellement de choses ont changé au Refuge Solidaire (voir Édito et Brèves) qu'on s'est demandé si c'était toujours pertinent de le publier. Et puis on s'est dit que oui, premièrement parce que ça nous faisait plaisir d'écrire un article sur une initiative du Refuge qui a éveillé notre enthousiasme. Deuxièmement parce que nous espérons que, après le tremblement de terre de ce printemps, ce lieu retrouve et garde son équilibre pour très longtemps – au moins jusqu'à la prochaine crise – et que les cafés éthiques reprennent à l'automne prochain.*

Depuis novembre 2024, des Cafés Éthiques ont été mis en place au sein du Refuge Solidaire à Briançon. Ça se passe tous les premiers mercredis du mois et ça consiste en un temps de discussion et réflexion ouvert à tout le monde, où l'on aborde toute sorte de questions qui ont à voir avec l'éthique de l'accueil (vous voyez toutes ces choses dont on se dit toujours : Oh ! il y aurait tellement de choses à dire là-dessus !, et : Ah si seulement on avait le temps pour discuter de cela !) Eh bien ! les associations Refuge Solidaire, Terrasses Solidaires (qui gère le bâtiment du Refuge) et Médecins du Monde, plus toute une multitude d'activistes et bénévoles qui fréquentent ce lieu ont décidé de prendre le temps qu'il faut, de s'asseoir et discuter, en buvant une boisson coloniale ou pas.

L'impulsion a été donnée en partie par la fermeture de fin août 2023, qui a mis en lumière de violentes scissions entre bon nombre d'acteurices de « l'accueil » sur le terrain. Au moment de la réouverture deux mois plus tard, Terrasses Solidaires a décidé de demander de l'aide à l'association Pépites and Co, un cabinet de consultant.es qui accompagne la transformation des organisations et des acteur.ices associatives, publiques et de l'Économie Sociale et Solidaire. Le cabinet leur a conseillé de ré-écrire leur projet associatif et de redéfinir leurs statuts. S'est imposé alors la nécessité d'une commission éthique. Deux sa-

lariées, une de Médecin du Monde et l'autre des Terrasses se sont emparées du projet : organiser des temps de discussion pour aboutir à l'écriture de la nouvelle charte éthique du Refuge Solidaire. Une amie de Ravages était dans les parages et a été embarquée dans le projet. Et c'est à partir de plusieurs conversations avec elle que cet article s'est écrit.

Quand notre amie s'est vue proposer de participer au projet, elle s'est dit que c'était le moment parfait pour réaliser plusieurs objectifs qui semblaient utopiques quelques mois auparavant : créer du lien entre le milieu militant et le Refuge, participer à la politisation de ce lieu, redéfinir ce que signifie l'accueil avec de nouveaux concepts très en vogue dans certains milieux woke (les rapports de pouvoir, les systèmes de domination et d'oppression, le complexe du sauveur blanc, etc.) Le projet a quelque chose d'enthousiasmant, en effet, pour un lieu comme le Refuge qui pratique une activité généralement exercée par des structures étatiques, soumises à des logiques plutôt imperméables à la critique militante, désignées en plus par des codes et acronymes obscurs et peu ragoûtants tel que 115, CHRS, CADA, SAMA... Et c'est bien en ça que le Refuge diffère ! Ni l'État ni aucune de ses succursales ne mettent un poil de radis dans cette structure, ce qui offre énormément plus de libertés sur les pratiques,

## UN CAFE ETHIQUE ET WOKE AU REFUGE !

les manières de faire, de penser et de communiquer.

Sauf que, de manière un peu évidente, la façon d'interpréter l'« accueil » au Refuge n'a jamais fait consensus. Deux visions antinomiques se sont longtemps opposées au sein de l'association : une favorisant l'inclusion, dans une volonté d'établir/rétablissement une certaine équité entre accueillant.e.s et accueilli.e.s, majoritairement portée par les bénévoles, les activistes et une partie des salariés.e.s ; de l'autre côté, une vision d'un accueil contrôlé et maîtrisé, perçu comme nécessaire à la fonction refuge de montagne, portée par certain.e.s salariés.e.s et anciennes membres du CA <sup>1</sup>. C'est donc la confrontation entre ces deux visions (et les mille et une nuances intermédiaires autour de l'accueil) qui a posé le cadre des Cafés Éthiques.

Qui participe ? Un petit groupe variable de militantexs, salariéesexs et bénévoles, gravitant autour du Refuge. Quelle est la proposition ? Un temps d'échange informel et convivial chaque mois pour remettre en question les pratiques d'une structure, en abordant notamment les situations de racisme et de sexisme, et réfléchir collectivement à des solutions. L'objectif immédiat ? Atteindre un consensus éthique, c'est-à-dire un avis compris par touxtes. L'objectif ultime ? La co-construction d'une charte éthique partagée

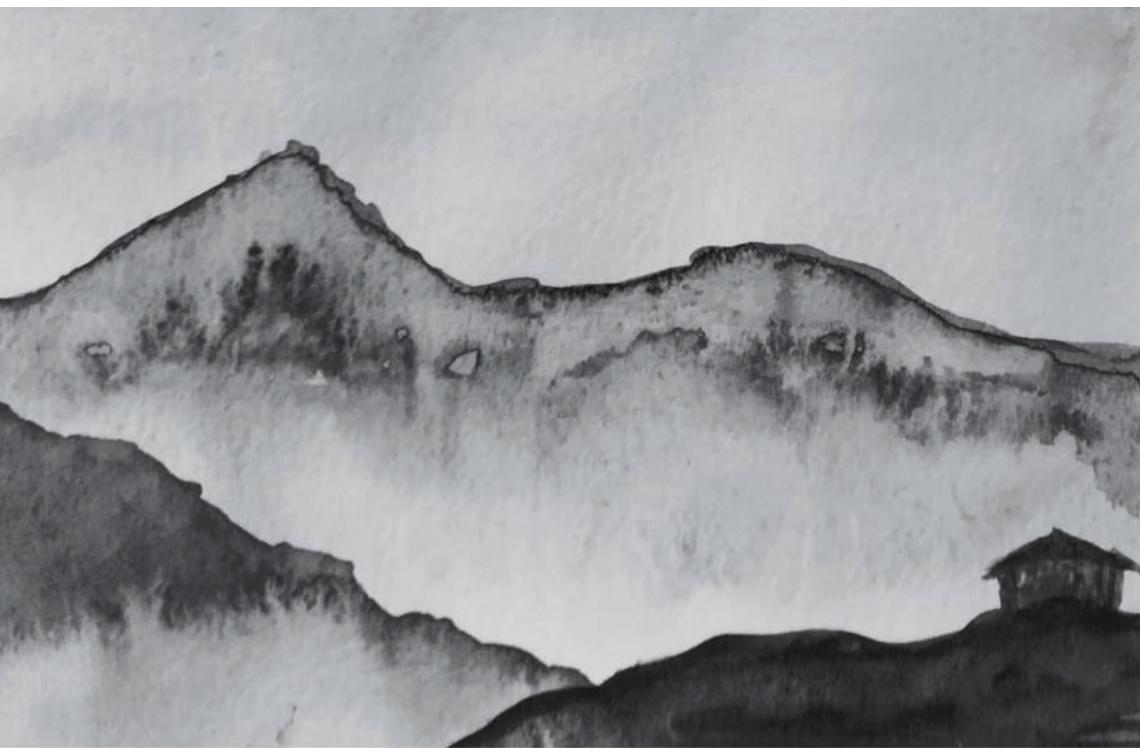
par toutes les associations des Terrasses Solidaires.

Depuis novembre, ce sont sept cafés qui ont eu lieu. Personne n'est « formée » pour animer ce genre de temps. C'est donc avec une approche horizontale que sont abordés ces moments, en considérant qu'il ne s'agit pas d'un cours descendant mais bien de temps d'échange, auxquels assistent entre 20 et 30 personnes à chaque fois.

Le premier café est venu poser des bases communes : les notions de priviléges, de discriminations, de préjugés, et les définitions des différents systèmes d'oppressions et de dominations, à travers notamment l'outil de la roue des priviléges.

Pour le deuxième temps, Médecins du Monde a financé la venue d'une salariée du Planning Familial des Hautes-Alpes pour parler des stéréotypes de genre, comme continuum des violences sexistes et sexuelles, lors d'un premier atelier de sensibilisation. Un deuxième a suivi sur la posture d'écoute face à la réception de récits de violences sexistes et sexuelles.

On ne va pas énumérer et expliciter ici tous les sujets et débats ayant eu lieu durant ces Cafés. Mais ce que nous pouvons retenir, c'est que, grâce à cette initiative, le Refuge Solidaire s'est enfin emparé du gros sujet auquel il fait face : c'est quoi accueillir quelqu'unex dans un contexte de frontières ? Quelles



sont les discriminations inhérentes à un hébergement d'urgence/structure d'accueil et lesquelles relèvent du racisme ? Est-ce que l'accueil de personnes en situation de précarité induit nécessairement des rapports de domination ? Plus généralement, est-ce-que l'accueil au Refuge est intrinsèquement raciste ?

Car oui, ce qui a pu diviser, et divise encore au Refuge, ce sont les enjeux de racisme. Pendant longtemps, le racisme a été un non-sujet au sein du Refuge. Bien évidemment, des remarques, des messes-basses, des invectives ont toujours su-

ser à bon ou mauvais escient dans l'enceinte ou en dehors. Mais c'est pour la première fois que le sujet est posé sur la table, pour en discuter ensemble. C'est enfin la prise en compte que tout le monde ne débarque pas du même endroit et qu'il est nécessaire et impérieux de discuter de nos pratiques et de nos postures. L'accueil d'un public précaire spécifique aux hébergements d'urgence, mais en plus racisé, racialisé (dans le sens où notre propre regard blanc produit ce racisme, sous couvert de simples préjugés raciaux) a toujours créé des tensions. C'est en

## UN CAFE ETHIQUE ET WOKE AU REFUGE !

partie un clash générationnel, entre les ancien.nes, qui ont longtemps eu du mal à parler de la race, et les jeunes militant.e.s et bénévoles, qui de leur côté, adoptent volontiers un discours antiraciste et évoquent les potentiels enjeux raciaux qui se jouent dans les lieux d'accueil.

Mais, au-delà des différentes générations, les visions et les façons de faire accueil sont aussi le reflet de positionnements politiques très polarisées dans le contexte briançonnais, entre no-border d'un côté et humanitaires soi-disant apolitiques de l'autre, légalistes et non-légalistes, partisan.es de la charité ou de l'autogestion. C'est très binaire, et entre les deux se trouve toujours le spectre de la complexité. Ce spectre, ce sont les bénévoles du Refuge Solidaire, les salariées, les maraudeuses, toute une foule hétéroclite où personne n'a la prétention de cocher toutes les cases d'une des polarités. Mais c'est en cela que ces temps de discussion se sont imposés, avec la nécessité de confronter différentes visions, et d'ouvrir certaines discussions de fond dans ce contexte d'urgence.

Ce qui au départ peut sembler abstrait et flou – ces fameuses questions d'éthique – devient extrêmement concret dans les locaux du Refuge. On commence par admettre qu'il existe des biais discriminants dans l'accueil et on finit par se rendre compte que certaines attitudes peuvent mettre mal à l'aise

les personnes qui viennent d'arriver, comme le fait de commencer une conversation par des questions intrusives en lui demandant par où elle est passée, d'où elle vient, qu'est-ce qu'elle a subi. On en vient à discuter de l'accès à certaines pièces du Refuge, notamment la cuisine ou la réserve de nourriture, dont il faut connaître deux codes pour y avoir accès. Ou encore le vestiaire du bas, lui aussi doté d'un verrou, ou la salle du « linge propre » et celle du « linge sale » dans lesquelles se trouvent les machines à laver, mais également les réserves de savon, rasoirs, couvertures et autres. Et le fait que les espaces de vie des bénévoles et ceux des personnes accueillies soient séparés. Et le comptage dans les chambres à 6 heures du matin, qui ne contribue par à améliorer la qualité du sommeil collectif.

Ces questions montrent bien la difficulté de trouver l'équilibre entre ce qui relève d'une structure d'accueil d'urgence, et toutes les thématiques liées spécifiquement à l'accueil d'un public racisé qui endure généralement un long voyage d'exil.

Et c'est presque vertigineux de voir jusqu'où le questionnement peut s'étendre. Par exemple, en réalisant que le contexte d'accueil réduit forcément les postures sociales aidant.e/aidé.e, en figeant par là-même l'identité des personnes accueillies à un « instant T » de leur vie, et en les liant inextricablement à leurs conditions de « personnes qui

traversent les frontières». On peut aussi interroger le partage des espaces et vérifier s'il ne produit pas une sorte de «ségrégation» des personnes accueillies dans un rôle totalement passif, puisque toutes les ressources matérielles, pourtant destinées aux personnes accueillies, ont un accès restreint, et ne sont accessibles que aux salarié.e.s et aux bénévoles. Est-ce-que cela ne représente pas, symboliquement au moins, des rapports de domination entre personnes avec les bons papiers et celles sans les bons papiers ? Et en même temps, ce côté structurant, «enfermant» même, d'un lieu d'accueil, ne peut-il pas avoir aussi un effet rassurant pour les personnes qui arrivent ? La possibilité de ne pas réfléchir à ce que l'on doit cuisiner, de se laisser bercer par le rythme fixe des repas établi par l'orga du lieu, peut aussi faire du bien après un parcours d'exil déjà long. Entre ces différentes positions, des solutions concrètes, un peu bancales parfois, ont pu alors advenir. Si les gens n'ont pas accès aux cuisines, est-ce qu'il pourrait y avoir un peu de nourriture mise à disposition, permettant plus d'autonomie pour les personnes accueillies ? Le compage à 6 heures du matin est-il vraiment nécessaire ?

Un des derniers cafés éthiques a porté autour des mots, et de leur importance. Comment nommer les personnes qui arrivent, celles qui bénévoient ? Devons-nous parler de

migrations, de personnes en exil, en mouvement ? Devons-nous parler d'un contexte d'urgence, ou plutôt d'un besoin d'organisation immédiate ? Comment créer une culture commune sur les mots utilisés, et décortiquer les termes stigmatisants, réducteurs, binaires ?

Ces cafés ont donc été l'un des premiers débats collectifs, au sein d'un milieu militant et activiste aux trajectoires très plurielles. On ne parlera évidemment pas là d'une révolution, mais d'une grande avancée sûrement, dans un lieu comme le Refuge qui a débuté dans une dynamique purement humanitaire et charitable. L'exercice de l'autocritique ne peut amener qu'à une amélioration des pratiques. Pour , le refuge est un lieu qui a évolué avec son temps, où certaines manières de faire sont devenues obsolètes, ou sont tolérées beaucoup plus difficilement. A tout cela, notre amie oppose quand même une grosse limite: comment inclut-on la parole des personnes concernées, c'est-à-dire les personnes sans les bons papiers ?

Bref, beaucoup de boulot reste à faire, beaucoup de réponse à trouver, mais les énergies sont là et l'envie aussi. Ou au moins on l'espère.

## UN CAFE ETHIQUE ET WOKE AU REFUGE !



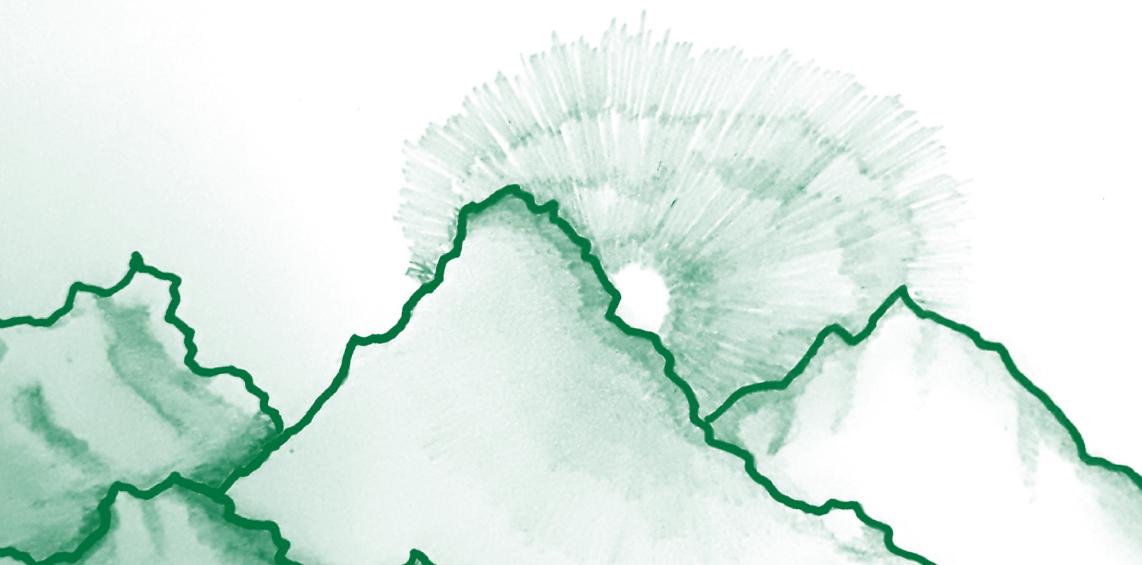
### NOTES

<sup>1</sup> Pour écrire cet article, on s'est aidé du super mémoire de notre copine Solal (ancienne membre de Ravages même) au titre de : Solidarités sous tension face à la politique de non-accueil à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes) : enjeux et mobilisations autour de la lutte.

Pour des synthèses des Cafés Ethiques, rendez-vous sur instagram : [antidiscri\\_ressources](#)

# QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2024 À MONTGENÈVRE ?

Chronique juridique d'une année mouvementée



*Voici le compte-rendu d'une petite épopée judiciaire, une bataille menée par plusieurs associations pendant huit ans, pour essayer de faire appliquer une interprétation plus humaine de l'ensemble de codes et accords qui régissent les contrôles policiers à la frontière franco-italienne. Ce combat a donné comme résultat une victoire incroyable – qui n'aura duré que sept mois seulement. Il aura suffit de quelques annonces d'une volonté politique de reprise en main de la politique migratoire (la coïncidence étant notable avec l'arrivée d'un nouveau ministre à l'Intérieur), pour que soit rétabli presque à l'identique le mode opératoire précédent et effacés d'un coup d'éponge tous ces efforts et tous ces espoirs.*

*De quoi s'interroger, encore une fois, sur la notion de droit et sur le pouvoir d'incidence de nos combats.*

## QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2024 À MONTGENÈVRE ?

8 février 2024 : huit personnes sud-aïnaises sont libérées du poste-frontière de Montgenèvre, situé à la frontière avec l'Italie, proche de Briançon (Hautes-Alpes). En main, elles tiennent un procès-verbal de fin de retenue administrative reçu par la police aux frontières (PAF). Elles sont autorisées à se rendre à Marseille pour y déposer leur demande d'asile en préfecture.

Ce soudain changement de pratique est directement lié à l'ordonnance du Conseil d'État produite six jours plus tôt : le 2 février 2024, par un arrêt inédit dit « arrêt ADDE e.a », le juge administratif supérieur a clarifié le régime applicable aux étranger.es extra-européen.nes interpellé.es aux frontières intérieures. Ce faisant, le Conseil d'État a recadré les pratiques de l'administration ayant cours depuis le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures en 2015, consistant à délivrer des « refus d'entrée » aux personnes exclues interpellées à la frontière franco-italienne.

Cet arrêt du Conseil d'État est le fruit d'un long processus contentieux porté par plusieurs associations nationales et locales, que nous détaillerons brièvement.

En novembre 2015, la France a utilisé une disposition dérogatoire au code Frontière Schengen en vue de sécuriser la tenue de la COP21 à Paris, puis en raison de l'état d'ur-

gence proclamé après les attentats en novembre : le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, avec une série de points de passages autorisés (PPA), qui sont les seuls lieux où les contrôles d'identité et les vérifications des conditions d'entrée sur le territoire peuvent être mises en œuvre par les autorités 7/7 et 24/24. Ce rétablissement a été prolongé tous les six mois par notification à la Commission européenne. La frontière franco-italienne comporte 31 PPA au total dont dix dans les Alpes-Maritimes, quatre en Savoie, un dans les Alpes de Haute-Provence, et trois dans les Hautes-Alpes.

En cas d'un rétablissement des contrôles à leurs frontières intérieures, l'ancien Code Frontière Schengen précisait que les États pouvaient appliquer les « dispositions pertinentes » du régime en vigueur aux frontières extérieures. Les autorités françaises ont appliqué cette disposition en optant pour la notification de refus d'entrée aux personnes interpellées aux PPA. Habituellement appliquée aux frontières extérieures de l'Union européenne, par exemple en zone d'attente dans les aéroports internationaux, la procédure de refus d'entrée s'inscrit dans le régime de la non-admission, conçue pour empêcher les personnes non autorisées d'accéder au territoire national et le refouler vers l'État dont elles proviennent. La procédure de refus

d'entrée a ainsi remplacé les procédures de réadmissions simplifiées prévues par l'accord de Chambéry dès 2015 dans les Alpes-Maritimes, avant de s'étendre à l'ensemble de la frontière franco-italienne (Anafé, 2022).

Les personnes à qui était délivré un refus d'entrée aux PPA n'étaient pas considérées être entrées sur le territoire. Or, dans la zone frontière du Briançonnais, les contrôles se sont largement étendus, à partir de 2016, au-delà des PPA du col de Montgenèvre et du col de l'Échelle, jusqu'à la Vallée de la Clarée, au-dessus de la station de Montgenèvre, et également dans la vallée de Cervières.

Afin d'encadrer cette pratique, la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 (dite : pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie) a légalisé dans le droit français la possibilité de délivrer des refus d'entrée aux PPA d'une part, mais également dans une bande de 10 kilomètres en deçà de la frontière (article L. 213-3-1 du CESEDA - ancienne version de l'actuel article L. 332-3).

Le choix, par les autorités françaises, d'avoir recours au régime de la (non) admission à la frontière franco-italienne peut s'expliquer par la facilité de sa mise en œuvre: bien moins contraignante, la procédure des refus d'entrée permet à la France de se dispenser de mettre en place une mesure d'éloignement – une OQTF

ou une réadmission simplifiée, nécessitant l'accord de l'Italie – et donc les exigences de la directive « Retour », en matière de respect des droits et procédures. Les conséquences sont ainsi considérables pour les droits des personnes exilées interpellées à la frontière franco-italienne, notamment en matière de recours administratif, de rétention, d'accès au soutien des associations, et du droit d'asile.

Les associations ont interpellé à plusieurs reprises le gouvernement sur l'illégalité de la non-application de la directive « Retour » aux frontières intérieures, sans effet.

Pourtant, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) avait pris position dans une décision du 19 mars 2019 - l'arrêt « Arib » - concernant une annulation d'un placement en rétention d'un ressortissant marocain suite à son interpellation à la frontière franco-espagnole. Elle avait jugé qu'un État membre de l'UE qui a rétabli des contrôles à ses frontières intérieures doit appliquer la directive « Retour » à une personne interpellée en situation irrégulière « à proximité immédiate » d'une de ces frontières, considérant que cette personne se trouve déjà sur le territoire national. En conséquence, le Conseil d'État avait jugé, le 27 novembre 2020, que les dispositions de la directive « Retour » sont effectivement applicables lorsqu'une

## QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2024 À MONTGENÈVRE ?

personne est contrôlée dans la zone des 10 kilomètres après la frontière. Par cette décision, le Conseil d'État a ainsi annulé l'article L. 213-3-1 du CESEDA qui permettait de notifier des refus d'entrée aux frontières intérieures terrestres.

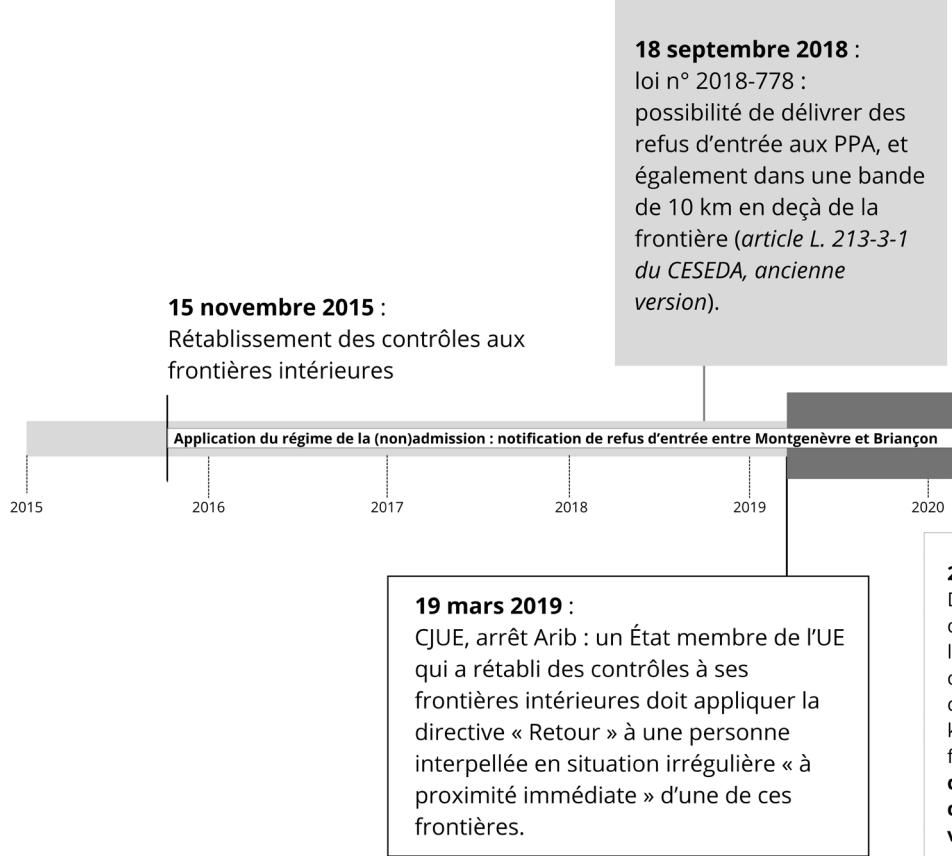
Cette décision n'a provoqué aucune modification des pratiques de l'État : le ministère de l'Intérieur a soutenu que des refus d'entrée pouvaient encore être opposés aux personnes contrôlées sur les PPA des frontières terrestres, et ce au prétexte que l'arrêt « Arib » n'avait « pas pris formellement position sur le droit applicable » dans ce cas. En effet, l'arrêt « Arib » concernait « une personne interpellée à proximité immédiate » et non à la frontière (ADDE et al., 2023).

Par une requête en date du 1er mars 2021, des associations ont pointé l'illégalité de l'article L. 332-3 du CESEDA au regard du droit européen, qui étendait l'application du régime des refus d'entrée aux contrôles effectués aux frontières intérieures de l'espace Schengen, et demandait son annulation. Elles demandaient par ailleurs au Conseil d'État de se tourner vers la CJUE pour éclaircir ce point sous la forme d'une question préjudicielle, ce qui a été fait le 24 février 2022. Les associations requérantes ont déposé des observations à l'intention de la Cour, fournissant entre autre un grand nombre de refus d'entrée comportant des secteurs d'interpel-

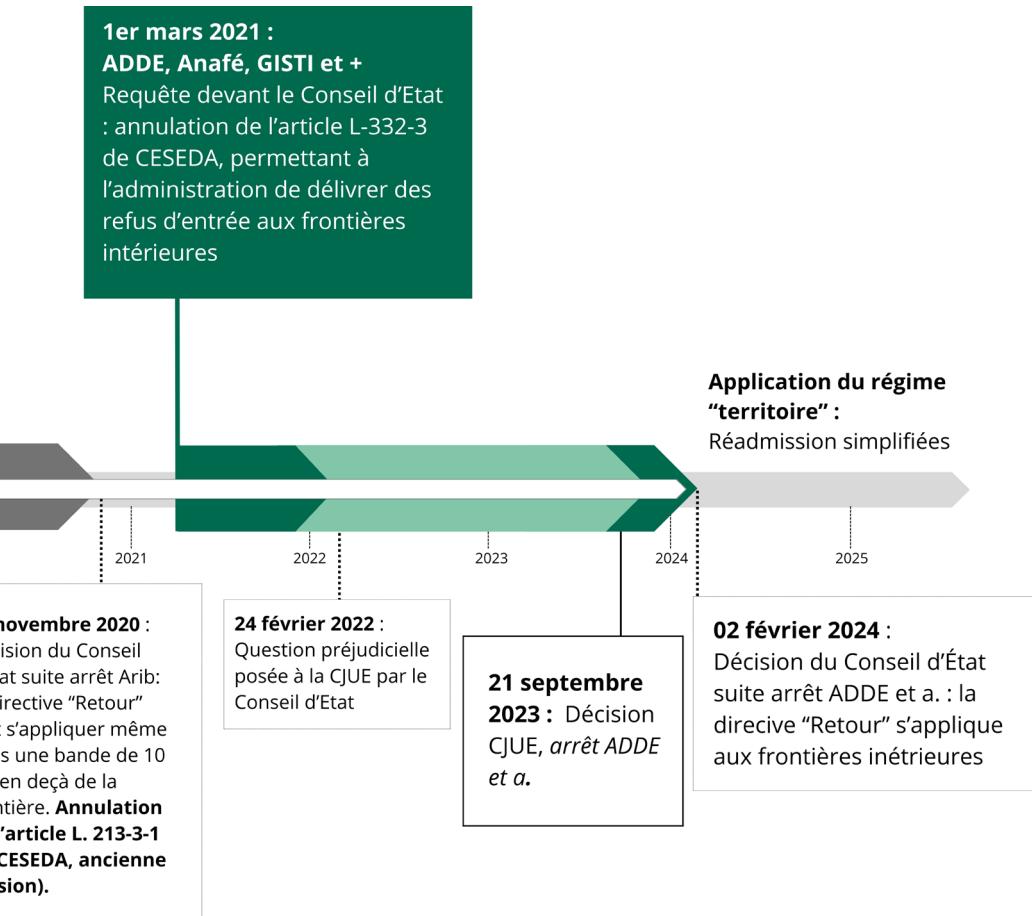
lations éloignés de la « ligne » frontalière.

Dans une décision inédite, la CJUE a jugé, dans un arrêt du 21 septembre 2023, que lorsqu'un État membre réintroduit des contrôles à ses frontières intérieures il ne peut notifier une décision de refus d'entrée à une personne qui se présente à un PPA. Cela confirme, comme l'arrêt « Arib », qu'une personne ressortissante d'un pays tiers interpellée à un PPA situé sur le territoire d'un État membre et ne remplissant pas les conditions pour y séjourner est en séjour irrégulier au sens de la directive « Retour ». L'arrêt du 2 février 2024 du Conseil d'État est la transposition en droit français de la jurisprudence de la CJUE : en cas de rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, des refus d'entrée peuvent être prononcés, mais doivent être accompagnés d'une mesure d'éloignement ou d'une procédure de remise aux autorités du pays limitrophe, selon les accords binationaux. Enfin, le Conseil d'État précise le cadre applicable à la privation de liberté dans l'attente de l'exécution d'une décision de réadmission. Celle-ci peut se traduire par une « mesure de vérification de droit au séjour », procédure durant laquelle la personne interpellée a le droit de bénéficier d'un(e) interprète, d'être assistée d'un(e) avocat·e, d'être examinée par un(e) médecin·ne, de prévenir une personne de son choix, sa famille, et/

## SI ON MET TOUT ÇA EN FRISE, ÇA DONNE ÇA :



## QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2024 À MONTGENÈVRE ?



### Chronologie de l'évolution du régime juridique appliquée à la frontière franco-italienne.

Réalisée à partir du travail de thèse de Daphné Velay, à paraître.

ou les autorités consulaires de son pays. Le placement en rétention est également possible, si la personne ne présente pas de garanties de représentation effective. Enfin, l'arrêt souligne que si la personne interpellée souhaite former une demande d'asile lors de son interpellation ou au cours de son placement en retenue pour vérification de droit au séjour, ce sont les dispositions du CESEDA qui s'appliquent (livre V). Dès le 8 février 2024, les effets de l'ordonnance CE du 2 février 2024 se sont fait ressentir dans la zone-frontière du Briançonnais. Alors que cela ne s'était produit que très rarement, des personnes interpellées à Montgenèvre, sont sorties libres du poste de la PAF, en possession d'un procès-verbal de fin de vérification de droit au séjour, mentionnant qu'elles devaient se rendre à Marseille pour y déposer leur demande d'asile. Dans le même temps, quelques personnes étaient renvoyées en Italie, sous la procédure de réadmission simplifiée Schengen. Durant les semaines puis les mois suivants, les observatrices des droits à la frontière ont été surpris.es et destabilisé.es tant le droit d'asile tendait à être respecté à la PAF de Montgenèvre : la quasi-totalité des personnes interpellées, ou se présentant directement au poste, étaient placées en retenue administrative en cellule au sein du bâtiment de la PAF ou à minima en vérification d'identité. Bénéficiant

d'un entretien individuel avec un.e agent.e de la PAF, d'un.e interprète, les personnes pouvaient alors formuler une demande d'asile, et ressortaient généralement au bout de quatre à cinq heures de retenue. Les Algecos ont cessé d'être utilisés. Les personnes n'entrant pas dans la catégorie demandeur.euse d'asile étaient alors réadmises en Italie si leurs empreintes n'avaient pas été enregistrées précédemment par la PAF. Dans de rares cas, par exemple en cas de second passage, certaines personnes ont reçu des OQTF.

Si surprenante soit-elle, cette période n'a pas duré plus de quelques mois.

La visite des fraîchement nommés Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur, et Michel Barnier, premier Ministre, venus mettre en scène à Menton le 18 octobre 2024 leur « ligne dure » sur l'immigration, laissait présager un changement de tendance à Montgenèvre.

Sans attendre, et au lendemain de la circulaire de Bruno Retailleau adressée aux préfets, leur demandant une « reprise de contrôle de l'immigration », un nombre bien plus important de réadmissions Schengen a commencé à être prononcé, bien souvent en violation du droit d'asile et de la procédure légale normalement applicable. L'Algeo a de nouveau été utilisé pour enfermer des personnes en attendant leur renvoi en Italie, avec des pratiques

## QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2024 À MONTGENÈVRE ?

très aléatoires concernant la possibilité de formuler une demande d'asile.

Le 9 décembre 2024, les associations publient un communiqué alertant sur la reprise des refoulements et la violation du droit d'asile, ayant pour conséquence un accroissement des passages dangereux dans la montagne, la recrudescence de gelures et de blessures en ce début d'hiver •



Oui on met 2 fois cette  
illu mais c'est parce que  
vraiment on en peut plus  
des raclures de fond de  
cabinet en son genre !



## LA MÉDITERRANÉE : CIMETIÈRE, SCÈNE DE CRIME, TERRITOIRE DE LUTTE

*Voici une conversation/interview avec notre amie Sophia, autour de la Méditerranée. À l'intérieur on trouve des concepts forts tels que « apartheid des mobilités », « refoulements par procuration » et « autonomie des migrations » qu'on n'oubliera pas de sitôt. Le tout dans un mélange captivant de colère et lucidité, que nous appellerons de la combativité !*

## LA MÉDITERRANÉE : CIMETIÈRE, SCÈNE DE CRIME, TERRITOIRE DE LUTTE

**RAVAGES** : Salut Sophia ! Je suis très content de te retrouver ! Nous nous sommes rencontré.es pour la première fois au Transborder Camp à Notre-Dame-Des-Landes en 2022, nous nous sommes revu.es à l'occasion d'un week-end organisé par le réseau Welcome to Europe (w2eu.info) et aujourd'hui nous allons parler pour Ravages.

Je sais que tu es l'autrice de diverses publications sur la migration (1), l'externalisation des frontières et la liberté de circulation. Je sais aussi que tu travailles pour le CMRCC (Civil Maritime Rescue Coordination Centre) et que tu es impliquée dans les activités d'Alarm Phone et du bateau Louise Michel.

Nous allons donc parler Méditerranée. Il y a vraiment beaucoup de questions que je voudrais te poser et je ne sais pas par où commencer. Pourrais-tu nous dresser un tableau d'ensemble ?

**SOPHIA** : Je peux essayer. Comprendre ce qui se passe en Méditerranée implique d'abord de sortir d'un discours naturalisant et fataliste. On entend souvent parler de « tragédies », comme si le sort des personnes exilées en Méditerranée dépendait de leur combat avec des forces naturelles immaîtrisables. Or, les naufrages, les morts et les disparitions, ce sont les conséquences directes des politiques élaborées en toute conscience par les États européens, avec la complicité

de certains États du Sud. Ce sont ces politiques racistes et meurtrières qui, dans une logique d'apartheid de la mobilité (2), transforment les personnes exilées en corps indésirables et font le tri entre celleux dont la vie compte et les autres.

D'après les estimations de l'Organisation mondiale pour les migrations, on a atteint ce chiffre ahurissant de 30mille personnes mortes ou disparues en Méditerranée depuis 2014. Ce chiffre, qui recouvre une multitude de vies brisées et de familles endeuillés ne tient pas compte de tous les naufrages qui ne sont pas documentés, ni de tout ce qui se passe sur la route Atlantique où, rien qu'en 2024, presque 10 000 personnes auraient disparu, selon l'ONG Caminando Fronteras. Le bilan est donc encore plus lourd.

**R. : Un énorme cimetière...**

**S. : Pire que ça !** Au lendemain du naufrage de Pylos (Grèce) qui, le 14 juin 2023, a coûté la vie à plus de 600 personnes en raison de la non-assistance des États européens, la société civile n'a cessé de le répéter : la Méditerranée n'est pas seulement un cimetière, mais une scène de crime ! Cela fait maintenant plus de 30 ans que l'Europe s'arroge un droit de laisser-mourir et même un permis de tuer à ses frontières maritimes, en adoptant une double stratégie. D'une part en militarisant ses frontières pour tenter d'empêcher

les personnes exilées d'arriver sur le sol européen, et d'autre part en externalisant ses frontières, c'est-à-dire en sous-traitant les interceptions à des acteurs non-européens.

Tout ça bien que l'on sache que ces politiques ne fonctionnent pas : très coûteuse en vie humaines (et coûteuse pour le contribuable européen, avec des milliards d'euros qui sont réalloués du social au sécuritaire), elles ne font que déplacer les routes migratoires, sans les arrêter, poussant les personnes exilées à emprunter des voies de plus en plus dangereuses. Cette dynamique est particulièrement visible en Méditerranée : Au fil des tentatives de fermeture des différentes routes (d'abord avec l'accord UE-Turquie en 2016, puis avec le soutien aux garde-côtes libyens à partir de 2017 et le renforcement des contrôles le long de la route tunisienne à partir de 2022), les routes se sont déplacées jusqu'en Atlantique, où on a pu constater une très forte augmentation des départs depuis 2020.

**R. :** On dirait que les routes migratoires se modifient selon le principe des vases communicants : si ça bouche à un endroit, ça se remplit à un autre.

**S. :** Non, c'est bien plus compliqué que ça. Il faut toujours se rappeler que les facteurs qui influencent les parcours migratoires sont multiples et complexes et que les personnes

exilées ont leur propre agentivité, c'est-à-dire leur propre capacité à être maîtres de leurs existences. Bien sûr, leur mobilité est contrainte par ces politiques migratoires très violentes dont on a parlé. Il ne s'agit pas de minimiser cet aspect, mais de reconnaître que les personnes en mouvement, en continuant inlassablement de transgresser les frontières, obligent constamment les politiques et les pratiques frontalières à changer et à se repositionner. Idem avec les pratiques de solidarité qui ne cessent de s'adapter aux nouvelles contraintes : tout est en mouvement !

**R. :** Un tableau très complexe, et mouvant en plus, dans lequel il n'est pas simple de se situer et d'intervenir.

**S. :** Oui, la Méditerranée est un vrai espace de lutte, avec plein de protagonistes et où tout bouge très vite. C'est un espace proprement politique, qui ne peut se réduire à une approche purement humanitaire. La meilleure approche pour moi est celle de l' « autonomie des migrations », qui implique de reconnaître les personnes exilées comme étant les actrices de leur mobilité et non simplement comme des victimes. C'est également essentiel pour situer nos luttes et réfléchir à notre place en tant que soutien dans le combat pour la liberté de circulation de toutes et tous et tenter de

## **LA MÉDITERRANÉE : CIMETIÈRE, SCÈNE DE CRIME, TERRITOIRE DE LUTTE**

se tenir à distance de la figure de la sauveuse / du sauveur blanc, qui découle d'un héritage colonial et d'une tradition fortement ancré dans le monde de l'humanitaire.

R. : Selon la presse (3), les débarquements sur les côtes de l'Italie du Sud ont drastiquement baissé l'année dernière (2024). Qu'est-ce que tu peux nous dire à cet égard ?

S. : Regarder de plus près la situation en Méditerranée centrale fournit un bon exemple pour comprendre la frontière maritime comme espace de lutte. La Méditerranée centrale c'est la route qui part de Tunisie et Libye (plus rarement d'Egypte) en direction principalement de l'Italie (ça fait maintenant plusieurs années que Malte fait tout pour éviter toute arrivée sur l'île).

En 2024, on a effectivement enregistré moins d'arrivées que les années précédentes. 65 000 personnes sont arrivées en Italie par cette route, tandis que plus de 21 000 personnes ont été refoulées en Libye après avoir été interceptées par les garde-côtes libyens, soutenus et équipées par l'UE. Des camarades de la société civile tunisienne estiment que plus de 60 000 autres personnes ont été interceptées et renvoyées en Tunisie, pays qui, à l'instar de la Libye, est tristement connu pour les violences et les violations de droits commises à l'encontre des personnes exilées – qu'il s'agisse de détention arbi-

traire, refoulements dans des zones désertiques, violences sexuelles...

C'est ce qu'on peut appeler un « régime de refoulement par procuration » : dans le cadre de différents accords, les garde-côtes tunisiens et libyens reçoivent un soutien financier, logistique et matériel leur permettant d'augmenter fortement leur présence en mer et d'effectuer un nombre croissant d'interceptions, afin de ramener des personnes dans les pays qu'elles tentent désespérément de fuir. Ce qu'on constate depuis plusieurs années, c'est que les autorités des États européens se sont progressivement déchargées de leurs responsabilités en termes de recherche et de sauvetage, se contentant dans la majorité des cas de surveiller la Méditerranée depuis les airs, et d'alerter les garde-côtes libyens et tunisiens des départs, pour que les embarcations soient interceptées avant qu'elles ne puissent atteindre les eaux territoriales européennes.

R. : C'est ce que fait Frontex, dont le budget se chiffre en milliards et ne cesse d'augmenter.

S. : En effet, c'est notamment le rôle de Frontex de surveiller la mer à l'aide de drones et d'avions, dans le but de faciliter les refoulements. Mais il y a aussi des bateaux marchands qui régulièrement sont chargés par les États européens de refouler des personnes vers la

Libye, la Tunisie ou l'Égypte. Cela en violation du droit international qui interdit formellement de renvoyer des personnes dans un lieu où elles risquent d'être persécutées. Sur la ligne téléphonique d'Alarm Phone, nous sommes régulièrement en contact avec des bateaux sur le point d'être refoulés. C'est toujours une situation très compliquée. Les personnes disent souvent qu'un renvoi en Libye, par exemple, est pire que la mort...

**R. :** Mais en mer il n'y a pas que les bateaux des personnes exilées et ceux des flics qui les pourchassent.

**S. :** Bien sûr, heureusement ! En Méditerranée centrale, il y a un autre type d'acteur présent : les organisations civiles de sauvetage en mer. Il s'agit d'un ensemble d'acteurs qui travaillent ensemble à dénoncer les politiques européennes de non-assistance et de sous-traitance, et qui se mobilisent pour combler les manquements des États en matière de recherche et de sauvetage. Il y a

Alarm Phone qui reçoit les appels, trois avions civils chargés de repérer les embarcations en détresse, et plus d'une vingtaine de bateaux qui peuvent soutenir les personnes en mer, soit en les embarquant, soit en accompagnant leur bateau jusqu'à destination. Ces acteurs se sont rassemblés sous l'appellation provocatrice de « Civil MRCC » (Centre de coordination de sauvetage de la société civile), pour dénoncer et lutter contre les politiques de laisser mourir.

**R. :** Et comme on le voit, ces acteurs sont de plus en plus criminalisés...

**S. :** Exactement... Depuis plusieurs années, cette flotte civile est criminalisée par les gouvernements, accusée de créer un supposé « appel d'air ». Ce qui d'une part est faux et d'autre part détourne complètement l'attention des manquements des États européens en matière de recherche et sauvetage, et de leur responsabilité dans l'instauration d'un régime d'apartheid des mobilités.

Tout est fait pour limiter l'action des acteurs civils. On se souvient de la politique de fermeture des ports de l'État italien en 2019 et de l'entrée en force du Sea Watch avec sa capitaine Carola Rackete dans le port de Lampedusa, après avoir attendu deux semaines en mer avec 42 survivant.es. Aujourd'hui, l'Italie post-fasciste de Meloni continue de s'acharner, en multipliant les stra-



## **LA MÉDITERRANÉE : CIMETIÈRE, SCÈNE DE CRIME, TERRITOIRE DE LUTTE**

nouvelle frontière ou un obstacle s'érige, nous nous adaptons, nous trouvons un moyen de le contourner pour continuer tant bien que mal à accompagner les personnes exilées dans leurs tentatives de traversée.

**R. :** Tu peux m'en dire plus sur Alarm phone ?

**S. :** Alarm Phone, c'est un réseau transnational d'activistes basé.es un peu partout autour de la Méditerranée, dont l'activité principale est de tenir une ligne téléphonique solidaire avec les personnes en détresse en mer.

Le réseau a été créé en 2014, un an après un naufrage qui a eu lieu en octobre 2013, et qui a coûté la vie à 268 personnes. Le bateau avait coulé après avoir essuyé les tirs d'un navire libyen. Les garde-côtes responsables (maltais et italiens) avaient été alertés à plusieurs reprises, mais plutôt que de lancer les secours comme ils sont pourtant tenus de faire en vertu du droit maritime, ils se sont renvoyé la balle et ont laissé les personnes sans assistance, alors que le bateau sombrait. C'est là que plusieurs activistes se sont demandé si les choses auraient pu se passer autrement, si les personnes à bord du bateau avaient pu appeler une ligne indépendante, qui aurait pu dénoncer en direct la situation et exercer une pression immédiate sur les autorités. Le réseau Alarm Phone s'est mis en place et,

un an après, la ligne téléphonique solidaire recevait ses premiers appels.

En octobre dernier, on fêtait, les 10 ans du réseau et les 8000 bateaux qui nous ont appelés. Dans la rage et la colère. Face à la brutalisation ahurissante du régime des frontières. Face aux morts et au disparus que nous pleurons avec leurs proches. Mais aussi, bien sûr aussi, dans la joie. D'être ensemble. De lutter ensemble. De célébrer chaque « boza » (c'est le cri de joie de celles et ceux qui ont réussi à atteindre leur destination) et la force des personnes qui continuent chaque jour à se battre pour exercer leur liberté de mouvement. Aujourd'hui le réseau compte près de 300 personnes, venu.e.s des quatre coins du monde. Notre horizon, c'est l'égalité des droits et la liberté de mouvement pour toutes et tous, et que la Méditerranée puisse être un espace qui relie et non pas qui divise.

**R. :** Quelles sont les zones d'action d'Alarm Phone ? Comment ça marche concrètement ?

**S. :** Sur la ligne d'Alarm Phone, on reçoit des appels de pleins de régions différentes : la Méditerranée, l'Atlantique, la Manche, la frontière entre la Turquie et la Grèce... Le but est de soutenir les personnes en détresse qui très souvent font face à de la non-assistance de la part des Etats ou d'autres types de vio-

lences (refoulements dans un pays où les personnes craignent pour leur vie, attaques de garde-côtes...). On alerte les autorités compétentes lorsque ce n'est pas encore fait et on leur met la pression pour qu'elles aillent secourir les embarcations et débarquer les passager.ères dans un lieu sûr, comme le prévoit le droit international. On documente et on dénonce ces violations, et plus largement le régime des visas et les politiques meurtrières de contraintes des mobilités, qui chaque jour sont la cause de décès et disparitions.

C'est un grand réseau, et il y a plein d'équipes différentes qui se partagent des tâches différentes : diffuser le numéro d'Alarm Phone, créer du lien avec les communautés, sensibiliser (c'est-à-dire informer les personnes sur les dangers liées à la traversée, en leur donnant des conseils pour se préparer au mieux), répondre aux appels de détresse, poster des alertes sur les réseaux sociaux, écrire des rapports.

**R. :** Et toi, tu fais quoi ?

**S. :** Au sein d'Alarm phone, je tiens des permanences téléphoniques et participe à la rédaction de publications sur la région de la Méditerranée centrale. Je fais aussi partie de l'équipe « recherche et suivi » pour la Méditerranée centrale : s'il y a eu un refoulement, si un bateau a disparu ou a fait naufrage, on soutient les familles dans la recherche de

leurs proches. S'il y a des survivant.es, on essaie de voir comment les soutenir et, s'ils souhaitent relayer leur voix, on organise des moments de CommémorActions.

Les CommémorActions, ce sont des moments très importants pour le réseau. Des moments où nous nous tenons aux côtés des survivant.es et des familles pour pleurer celles et ceux qui ont disparu aux frontières européennes. Des moments où s'expriment à la fois le deuil et la colère dans un mélange entre commémoration et manifestation. Ces CommémorActions ont lieu régulièrement, de manière centralisée, dans une ville, comme à Oujda et Zaris les années passées, et de manière décentralisées, à l'occasion du 6 février qui est la date anniversaire du massacre de Tajarat lors duquel en 2014, la police des frontières espagnole avait tué au moins 15 personnes qui tentaient de traverser la frontière entre le Maroc et l'Espagne.

Avec ces moments de Commémoration nous faisons une double promesse : celle de ne pas oublier celles et ceux qui ont perdu la vie et de lutter contre les frontières qui les ont tué.es et celle de ne pas abandonner. La promesse que nous continuerons à nous battre quotidiennement pour la liberté de mouvement, en exigeant la vérité, la justice et des réparations pour les victimes de la migration et pour leurs familles.

## LA MÉDITERRANÉE : CIMETIÈRE, SCÈNE DE CRIME, TERRITOIRE DE LUTTE

R. : Parmi les bateaux de sauvetage en Méditerranée il y en a un qui attire particulièrement notre curiosité et notre sympathie : c'est le Louise Michel. Tu peux nous dire un mot sur ce bateau et sur tes activités quand tu montes à bord ?

S. : Le Louise Michel, c'est un navire de secours civil qui sillonne la Méditerranée centrale depuis 2020. Il a deux particularités. La première c'est qu'il est rose ! Il a été peint à l'aide d'un extincteur par le street-artiste britannique Banksy avant d'être donné à un petit groupe de militant.es. La seconde, c'est que c'est un bateau relativement rapide par rapport aux autres navires de la flotte civile, qui peut arriver très vite sur le lieu du cas de détresse, et parfois d'arriver avant les garde-côtes libyens, ce qui permet d'éviter un refoulement illégal vers la Libye, où les personnes risquent de graves persécutions.

De manière générale, quand je navigue, sur Louise ou sur d'autres bateaux de secours, je m'occupe d'accueillir les personnes survivantes. En gros, il s'agit d'assurer la communication avec les personnes lors du secours, d'organiser la vie à bord une fois que tout le monde est embarqué, d'essayer de comprendre les besoins de chacun.e, et surtout d'informer les personnes sur ce qui les attend une fois qu'elles seront débarquées en Europe et les briefer

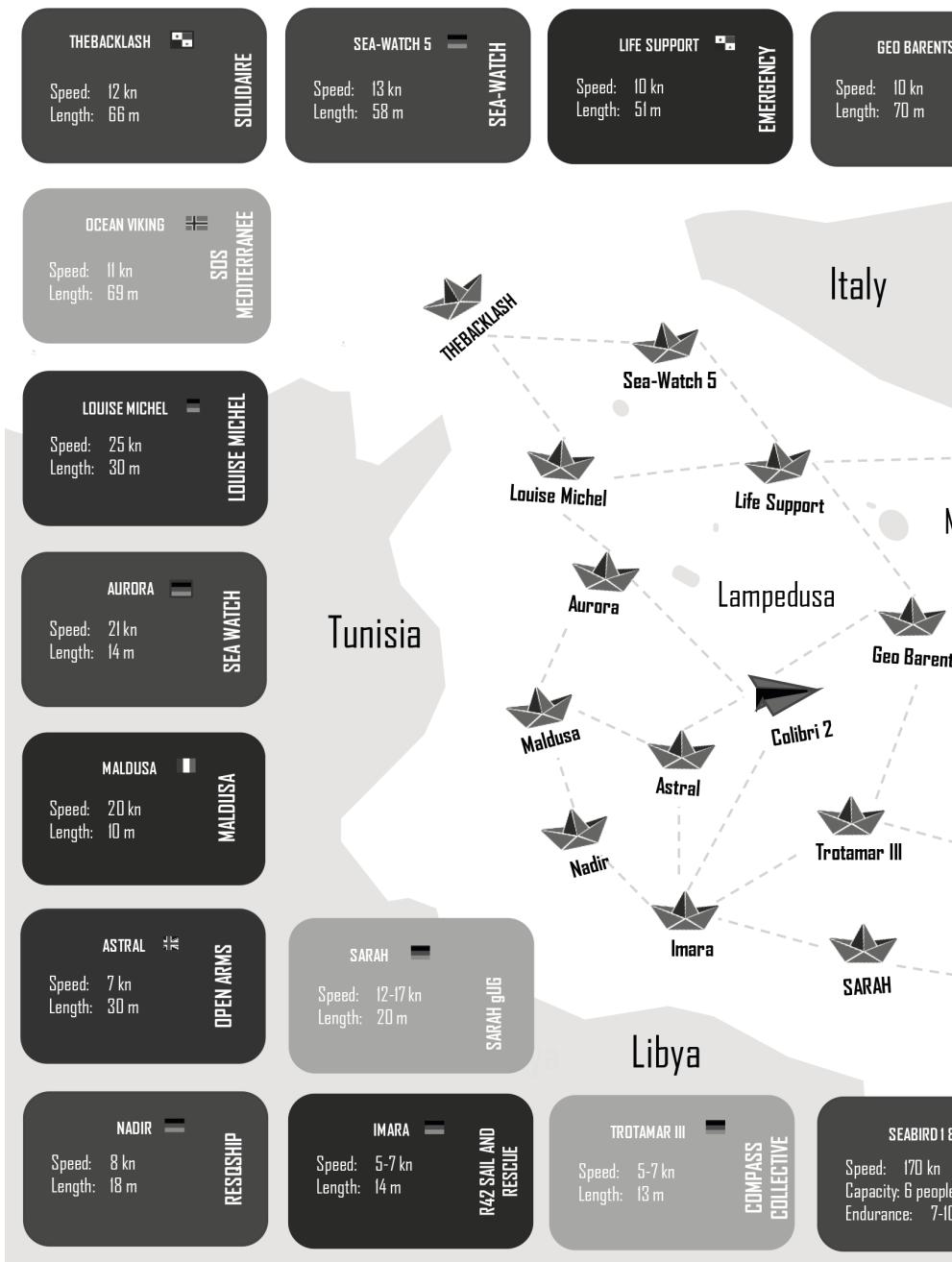
sur leurs droits. En Europe, c'est souvent pour ces personnes un nouveau parcours du combattant qui s'ouvre, alors on essaie de faire en sorte qu'elles soient le mieux préparées, même si elles sont déjà généralement bien informées. On partage par exemple avec elles le lien du site de welcome2europe.

Le Louise Michel, comme son nom l'indique plutôt bien, c'est un projet qui se veut radical et féministe. Féministe, parce que ce n'est pas toujours évident d'évoluer dans le monde de la navigation qui est marqué par une forte tradition patriarcale. Radical, parce que comme pour Alarm Phone, l'approche est celle de la défense de la liberté de mouvement pour toutes et tous. Le discours pour l'abolition des frontières est très clair : c'est une initiative de solidarité transnationale, pas un projet humanitaire.

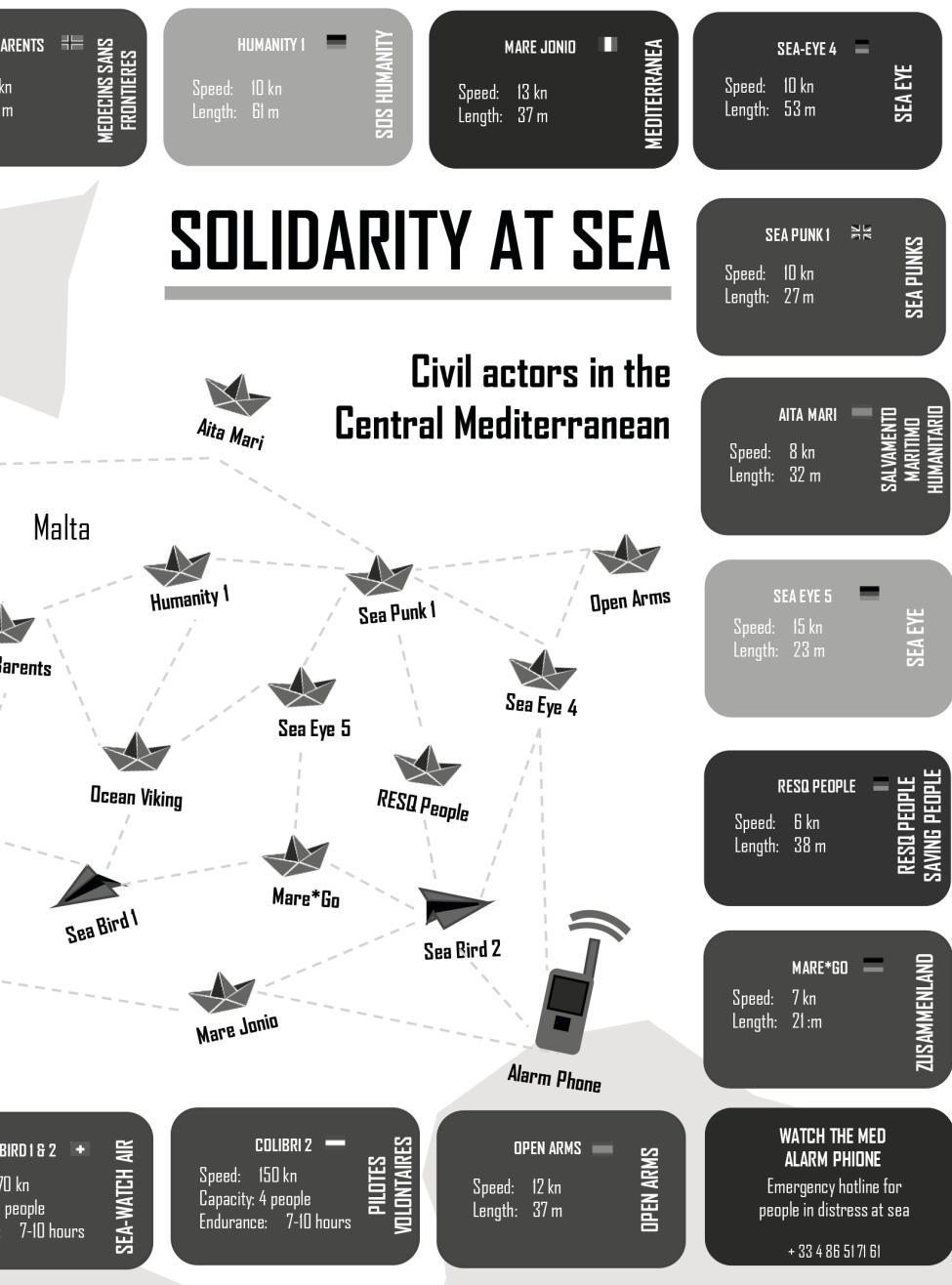
R. : Un mot pour finir...

S. : Pour finir j'aimerais revenir à la notion d'autonomie des migrations qui me paraît très importante. Dans les médias, on entend beaucoup parler des bateaux d'ONG de sauvetage. En réalité, parmi les personnes qui arrivent en Italie, seules environ 10% (ça varie selon les années) ont été secourues par la flotte civile. Et comme les garde-côtes italiens se sont désinvestis en grande partie de leur responsabilité, en refusant de répondre aux cas





**LA MÉDITERRANÉE : CIMETIÈRE, SCÈNE DE CRIME, TERRITOIRE DE LUTTE**



de détresse qu'ils jugent trop loin de leurs côtes, beaucoup de personnes comptent sur leur seules forces pour atteindre Lampedusa ou la Sicile. Depuis la Libye, ça fait minimum 300 km en mer, sans parler de tous les risques d'interceptions dont on a précédemment parlé, ce qui se passe avant la traversée, ce qui se passe après...

Les efforts que déploient les personnes pour exercer leur liberté de mouvement sont donc colossaux. Malgré des frontières qui n'ont jamais été aussi militarisées, les personnes que les États tentent de priver de ce droit continuent à se déplacer. Au prix de leur vie. C'est une situation complètement absurde, désastreuse mais aussi porteuse d'espoir. C'est la même ambivalence qu'on retrouve dans les luttes aux frontières, face à la rage que provoque chaque vie sacrifiée sur l'autel des politiques migratoires européenne d'un côté, mais aussi d'un autre côté la joie de relier ce qui est divisé. Tant qu'il y aura des frontières et que cette liberté ne sera pas reconnue pleinement pour toutes et tous, nous continueront de nous battre à leurs côtes !

R. : Merci Sophia •

## NOTES

<sup>1</sup> Sophie-Anne Bisiaux, Commun parce que divisé : le monde à l'épreuve de l'étranger, Éditions Rue d'Ulm 2016 ; En finir avec les fausses idées sur l'immigration, Les éditions de l'Atelier 2021.

<sup>2</sup> Dans Ravages 2 (Lexique : L'appel d'air, page 19) on avait défini ça comme ça : « l'injustice qui permet aux citoyennes européennes et nord-américaines de voyager quasiment partout dans le monde, moyennant quelques dizaines d'euros ou de dollars, tandis que, pour d'autres, le voyage à l'étranger n'est accessible que de manière illégale, avec tout ce que cela comporte en termes de coûts et de prises de risque».

<sup>3</sup> Infomigrants (article de la rédaction), Italie : le nombre d'arrivées de migrants par la Méditerranée a chuté en 2024, 3 janvier 2025. Le gouvernement italien se vante d'avoir arrêté 192 mille départs de Libye vers l'Italie. Selon le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), les arrivées en 2024 ont enrégistré une baisse de 58%.

# FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

Témoignages de lutte des collectifs anti-CRA/  
CPR de Lyon, Marseille et Turin.



*Pour ce numéro de Ravages nous avons laissé la parole aux collectifs qui luttent contre les CRA des trois plus grandes villes autour de nous : Marseille, Lyon et Turin. Nous n'avons pas demandé à nos ami.es d'écrire des textes exhaustifs sur l'histoire et l'actualité des CRA, ni sur le quotidien de leurs luttes. Nous n'avons rien demandé de précis, en fait : nous avons juste proposé de leur faire un peu de place dans notre petite revue pour qu'iels expriment ce qui leur tenait à cœur d'exprimer. Le résultat est un mélange bouillonnant de styles et de voix différentes, où se mêlent témoignages de détenus et d'activistes, informations actuelles et moins actuelles, quelques éléments d'analyse politique et plein d'autres choses assez surprenantes parfois. Tout ce que nous aimons plus que tout par ici.*

# Les CRA :

## Pire que tout

- Colletif anti-CRA Lyon

*« Y'a pas 3 solutions, y'a 2 solutions, soit on sort, soit on meurt. La France, c'est un pays, y'a pas de droit. Le pays des Droits de l'Homme ? Quels Droits de l'Homme ? Ils sont où les Droits de l'Homme ? Y'a des gens ici qui n'ont rien fait. Y'a des gens qui refusent le test et qui vont en prison et qui reviennent, c'est des allers-retours. On s'en fout si on mange pas une semaine, 2 semaines. C'est même pas la rage, c'est même pas la colère, c'est la hagra<sup>1</sup>. C'est pas quand je vais être mort que je vais être en colère, c'est maintenant ! Je veux que quelqu'un vienne voir ce qui se passe ici, on devient fou ».*

Ces paroles d'une personne en grève de la faim au Centre de rétention administrative (CRA) de Lyon en 2021, ont été recueillies par le collectif Anti-Cra qui existe depuis janvier 2019.

Ce collectif se donne comme buts principaux de soutenir les détenu·es et être un relais/mégaphone pour leurs revendications, notamment

via la diffusion de témoignages et des nouvelles de l'intérieur <sup>2</sup>. Il s'est formé pour remédier à l'omission de la question des CRA dans les débats sociaux et jusque dans les actions et réflexions des mouvements de gauche. L'objectif de ces publications est d'intervenir dans le discours médiatique mais aussi dans les milieux militants en portant une position abolitionniste, anti-raciste et anti-carcérale. Le collectif nous expose ici quelques éléments contextuels concernant les Centres de Rétention Administrative et le contrôle des personnes sans-papiérisées à Lyon, pour illustrer la manière dont les frontières se prolongent, répètent et reproduisent à l'intérieur du territoire français. La plupart des choses évoquées ne sont pas spécifiques à Lyon, mais sont représentatives d'une structure répressive plus globale, qui se décline depuis des décennies et se durcit toujours plus.

### C'EST QUOI UN CRA ?

Les centres de rétention sont des prisons sur le territoire, souvent à proximité de port ou d'aéroport, où la police surveille des personnes jusqu'à leur libération ou leur expulsion (90 jours max)<sup>3</sup>. On appelle cette rétention «administrative» car c'est une décision (le plus souvent une OQTF assortie d'une IRTF) prise par la Préfecture qui va dé-

## FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

terminer son placement ou non (pas comme au pénal où il faut avoir commis un délit ou un crime et avoir été jugé pour cela).

L'État Nation obsédé par le contrôle de ses frontières et l'expulsion des personnes illégalisées n'a cessé d'étendre les possibilités de refoulement. Le CRA en est un exemple parfait : l'État invente une frontière au cœur de son territoire. A l'instar des zones d'attente, la frontière n'est plus un tracé sur une carte mais une fiction juridique exportable partout. Reste plus qu'à faire des murs, des cours grillagées et des déplacements sous contrôles policiers et, pour les puissances occidentales, rien de plus facile ! Le premier né en France est le Hangar de Arenc<sup>4</sup>, installé clandestinement dans les années 1960 dans le port de Marseille. Il a servi à séquestrer les immigré·es algérien·nes non désirées avant de les déporter. On en dénombre aujourd'hui 20 en métropole et 4 en Outre-Mer.

Les CRA, aujourd'hui encadrés par la loi (CESEDA)<sup>5</sup>, n'ont pourtant rien perdu de la logique raciste, sécuritaire et coloniale : les étrangèr·es en France sont contrôlées, enfermées et expulsées dès que leur situation administrative est contestée (et tout est fait pour qu'elle soit très difficile à stabiliser). Derrière l'objectif affiché de maintenir les personnes enfermées le temps d'organiser leur expulsion, les CRA sont

des lieux où la violence physique et psychologique s'exerce au quotidien par des organes de l'État (administration, police, tribunaux).

### ZOOM SUR LYON

Dans la région Auvergne-Rhônes-Alpes, il existe deux CRA, juste à côté de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.

Le premier a été construit en 1995 et a été agrandi deux fois : en 2019 et en 2020, avec l'ajout de préfabriqués d'une capacité de 140 places. Le deuxième, bâti en 2022, en compte le même nombre. Appelé « le CRA du futur », il s'inscrit dans le « Plan CRA » initié en 2017 par le ministère de l'Intérieur. Il doit servir de modèle pour les prochaines constructions : ultra-sécurisation, surveillance constante par caméra pour éviter au maximum le contact avec les détenu·es, espaces cloisonnés, menottage systématique pour les déplacements, mise à l'isolement fréquente.



Le Plan CRA prévoit une augmentation importante de la capacité de ces lieux de rétention, couplée à une criminalisation inouïe des personnes sans-papiéries. La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur de 2023 (avec un amendement de Ciotti) prévoit d'atteindre les 3 000 places en rétention d'ici 2027 (en 2023 il y en avait environ 1900). Entre 2017 et 2023, 400 nouvelles places ont été créées, par la création de nouveaux CRA (Oissel, Béziers, Nantes, Aix-en-Provence, Nice, Mérignac, Mayotte) et par l'agrandissement d'autres (Strasbourg, Nîmes, Metz, Hendaye, Mesnil-Amelot). L'augmentation des places en CRA va de pair avec un arsenal juridique toujours plus répressif facilitant les placements.

S'il existe un « continuum de l'enfermement » pour les personnes sans-papiérisées depuis leur arrivée sur le territoire français et jusqu'à leur expulsion<sup>6</sup>, les CRA sont les lieux où ce continuum se matérialise, s'incarne et se ressent de la manière la plus concrète.

L'emplacement des CRA, d'abord, s'inscrit dans la mise à l'écart institutionnelle des personnes étrangères. A Lyon, les deux CRA se trouvent à plus de 30 minutes en voiture et 1 heure de transport en commun du centre-ville. La distance

et la complexité d'accès renforcent l'hermétisation de ces lieux. A cela s'ajoute la difficulté liée à contacter les personnes à l'intérieur. Aux deux CRA de Lyon, quand les cabines téléphoniques ne sont pas HS, il arrive que ce soit les flics qui répondent aux appels, comme si de rien n'était.

Il y a une dissimulation de tout ce qui se passe à l'intérieur : pas le droit à un téléphone avec caméra, grande difficulté pour les médias d'y entrer, silenciation des mouvements de contestation et de résistance, des grèves de la faim, mais aussi des suicides et des décès, qui, comme dans les autres prisons, s'apparentent à des assassinats d'État.

## **PIRE QU'EN DETENTION ET DE PIRE EN PIRE**

Depuis le début des activités du collectif, les témoignages recueillis se rejoignent invariablement sur les mêmes points : les conditions de rétention insupportables, «pires qu'en prison», le sentiment d'incompréhension, de choc et de dégoût, les violences physiques et psychologiques de la part des flics qui traitent les détenu.es «comme des animaux», la solitude, l'isolement, l'ennui.

On nous parle aussi des conditions d'arrestation très variées : dans des lieux très fréquentés comme les

## FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

gares ou certaines grosses stations de métro ; lors de contrôles partout dans la ville ; à la préfecture, quand les personnes sous assignation à résidence s'y présentent pour signer ; ou encore en sortie de prison<sup>7</sup>, preuve de la stigmatisation et de la double peine à laquelle les personnes sans-papiérisées sont systématiquement soumises.

Dernièrement, on a pu assister à des arrestations à la sortie de l'hôpital. Aucun lieu ne semble ainsi pouvoir épargner les personnes illégalisées : la possibilité de se faire arrêter les suit partout où elles se déplacent.

Avec les derniers durcissements de la criminalisation des personnes sans-papiérisées et la volonté affichée d'augmenter le nombre d'arrestations et de rendre plus efficaces et systématiques les OQTF, on remarque aussi de plus en plus de séjours en CRA qui s'enchaînent ou même qui s'alternent avec des séjours en prison. Après 4 jours (ou 48 heures selon certaines situations) de la sortie du CRA, une personne peut à nouveau être retenue et refaire 3 mois. Une personne nous a raconté être à son troisième séjour en CRA en une seule année !

La durée moyenne d'un enfermement en CRA a sensiblement augmenté ces dernières années, passant de 12.8 jours en 2017 à 28.5 en 2023. Pour minimiser encore plus

les chances de libération par le juge de la liberté et de la détention (JLD, qui vérifie les conditions de la retenue à 48 heures puis au 28ème jour), la circulaire Retailleau de janvier 2025 demande aux préfets de faire systématiquement appel contre toutes les décisions de libération.

Parmi les personnes enfermées dans les CRA en métropole, environ 35% sont déportées pendant leur rétention. Ce pourcentage monte à 84% en outre-mer (principalement à Mayotte où se trouve 60% des personnes enfermées en CRA en France)<sup>8</sup>. Pour diverses raisons, beaucoup de détenu.es ne sont pas ou difficilement expulsables, par exemple, si un consulat ne reconnaît pas une personne dépourvue de passeport.

Elles sont donc enfermées en vue d'une expulsion qui n'arrivera pas. L'enfermement se révèle ainsi comme une pure punition pour le fait de ne pas avoir les bons papiers. L'utilisation de la «menace ou trouble à l'ordre public» est devenue quasi systématique pour justifier l'enfermement (contre la possibilité d'une assignation à résidence ou d'un délai de départ volontaire).

L'occupation policière des quartiers populaires et la répression contre les illégalismes vers lesquels de nombreuses personnes sans-papiérisées se tournent face à la pauvreté, engendrent ainsi une double peine et un double enfermement :

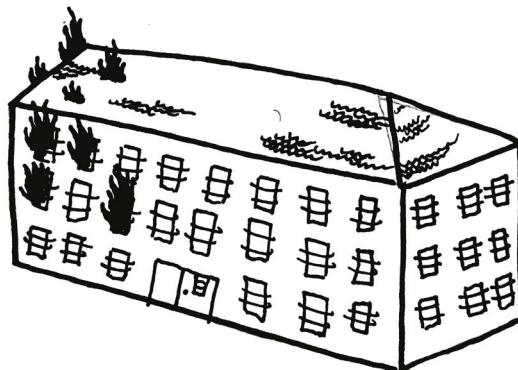
on condamne au pénal et on expulse ensuite. C'était particulièrement visible lors des opérations «Place nette» menées par Darmanin, qui ciblaient la figure de «l'étranger-délinquant».

A Lyon ça se matérialise par une occupation policière du quartier de la Guillotière et par un harcèlement des personnes qui « zonent » place Mazagran ou place Dupont. Idem pour les arrêts de transport très fréquentés comme Part Dieu, Charpennes, Saxe-Gambetta, Perrache, Gabriel Péri, ce qui impacte en plus le quotidien et le déplacement des personnes cibles. Des copaines nous ont raconté leurs stratégies d'évitement des zones de contrôle et du calcul permanent de leur trajet au quotidien.

## TOUTE SORTE D'ABUS : TÉMOIGNAGES

Un ami enfermé en CRA raconte le silence (et l'inhumanité) du personnel auquel il se heurte quand il demande de l'aide et des renseignements :

«J'ai écrit une plainte, ils l'ont



*prise et n'ont rien fait de plus.  
Je ne vois personne, ne rencontre personne, personne ne me parle.  
Il y en a un qui est venu me voir.  
Je lui demande: tu peux écrire ça au directeur? Il dit non. Tu peux écrire aux droits humains? Non.»*

Un autre exemple de privation des droits fondamentaux à l'œuvre dans les CRA : à l'intérieur, il est impossible pour les personnes d'avoir accès à des soins corrects. Voici un témoignage enregistré en avril 2024 au CRA St-Exupéry :

*« - Ça se passe comment quand tu demandes de voir des infirmières ?*

*- Des fois, avec de la chance, la première fois, tu demandes, ça peut être dans un jour. Mais c'est un coup, ils t'appellent pas. J'ai fait la demande il y a 3 jours, mais j'ai pas vu l'infirmière.*

*- Sans explications ? Ils te disent*

## FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

*pas quand tu pourras la voir ?*

*- J'ai demandé à voir un médecin, je suis resté une semaine avec les douleurs. C'est des trucs de ouf en fait.*

*- Et comment ça se passe quand tu vois une infirmière? Comment ils te traitent?*

*Bah en fait ils rigolent, ils parlent gentiment devant toi mais même eux ils sont contre nous. On sait pas ce qu'il se passe. Ils te donnent un truc, même si t'es pas content et que tu retournes la voir pour lui dire « ouais ça sert à rien ça, faut changer, faut faire un truc », ils s'en foutent. Dans la zone, ici, c'est la dèche. On va dire que c'est la jungle ici. Les toilettes elles ont pas de porte, tu mets un drap. Les chauffages y en a qui marchent pas. Y a un téléphone dans la zone, il est fait pour contacter des avocats, Forum etc... pour faire pleins de trucs. Pareil, il marche pas. Le téléphone.. bah.. comment je vous explique... y a un téléphone accroché au milieu de la zone, c'est pour tout le monde. Il marche pas. Ils ont pas le droit de laisser les téléphones comme ça. Des fois ils font le nettoyage, ils viennent, ils font le nettoyage et ils laissent même pas des sacs-poubelle pour mettre à l'extérieur. Y a pas de sac-poubelle des fois. C'est rare qu'ils mettent des sacs-poubelle. Du coup tu*

*sors tu marches dans le couloir et tu trouves des sacs-poubelle à côté des chambres. Ici, c'est invivable en fait ».*

À l'automne 2020, un prisonnier tabassé par les flics racontait comment le médecin avait minimisé ses blessures pour couvrir ses agresseurs :

*« Pour moi, c'est pas un médecin. C'est pas un médecin. Il m'a dit Ouais, je vois, t'as une cicatrice sur ton front, t'as des bleus sur la tête. Mais il y avait le policier à côté de lui. Mais franchement, vous prenez les gens pour quoi ? Je lui ai dit, Toi t'es pas un médecin en fait, tu viens me voir au mitard, tu me dis montre tes bras, montre tes jambes, mais déjà, quand tu viens me voir, devrait pas y avoir la police à côté de toi là, et, la vérité, je lui ai dit, t'es pas un médecin toi, t'es un policier, t'es plus qu'un policier. C'est plus qu'un policier lui, je sais, je suis parti à l'infirmérie le lendemain, je suis allé voir l'infirmière pour porter plainte, tout ça, ils m'ont donné 0 jours d'ITT. J'ai montré à l'infirmière, Regarde, hier j'étais pas bleu comme ça, j'étais pas gonflé comme ça. Elle m'a dit, Ouais, c'est vrai, je vais parler avec le médecin. Ils m'ont pas appelé ».*

## UNE SEUL SOLUTION: À BAS LES CRA !

En 2024 l'Ordre des avocat.es de Lyon demande la fermeture du CRA 2 pour conditions de rétention indignes et «atteintes aux droits fondamentaux des retenus». La demande est rejetée par le Tribunal Administratif de Lyon<sup>9</sup>.

En réalité, tout ce qui est dénoncé par le barreau de Lyon n'est que le reflet du système carcéral dans son entièreté : si l'on souhaite vraiment une vie digne pour tous, il ne s'agit pas d'améliorer les conditions à l'intérieur de ce système, mais de l'abolir totalement.

L'enfermement ne représente qu'une facette de cette machine à fabriquer l'illégalisme, l'exclusion et l'inégalité entre les êtres, à travers un contrôle systématique des personnes considérées indésirables et une déclinaison de la frontière à tous les niveaux de la société et des rapports humains ●

## NOTES

<sup>1</sup> En Arabe, quelque chose comme misère, mais pas au sens de pauvreté, plutôt de maltraitance. Faire la misère à quelqu'un signifie qu'on lui fait passer un sale moment. C'est ça la hagra.

<sup>2</sup> Sur le blog [www.crametoncralyon.noblogs.org](http://www.crametoncralyon.noblogs.org) et sur les réseaux.

<sup>3</sup> Cet article a été écrit au printemps 2025. Pendant l'été de la même année, une nouvelle loi sera probablement approuvée, qui établira entre autre de nouveaux termes à la rétention administrative. (Voir les *Brèves*).

<sup>4</sup> Voir témoignage anti-Cra de Marseille.

<sup>5</sup> Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

<sup>6</sup> Julia Gélot, Quand la frontière devient une prison. L'enfermement des migrants aux portes de l'Europe, Éditions du Croquant, 2023.

<sup>7</sup> Robin Bouctot, De la prison au CRA, CQFD n. 241, mai 2025.

<sup>8</sup> Cimade, Rapport 2023 sur les centres et locaux de rétention administrative.

<sup>9</sup> Pierre Lemerle, Conditions de rétentions « indignes » à Lyon, la justice rejette la demande de fermeture du « CRA du futur », Médiapart 24 octobre 2024.

# Un hangar sur le port

## Témoignage de la prison clandestine d'Arenc, ancêtre des CRA

• Anti-CRA Marseille

Le texte qui suit a été élaboré à partir de l'émission anti-carcérale la Courte Échelle, sur les fréquences de Radio Galère, diffusée le 20 avril 2025. Le collectif Marseille Anti-CRA y discute avec Mustapha, qui est passé par la prison clandestine d'Arenc dans les années 70, à l'occasion des 50 ans de la découverte de celle-ci et de l'affaire qui s'en est suivie.

En tant que collectif anti-CRA de Marseille, on voulait aujourd'hui vous raconter cette histoire trop peu connue, voire invisibilisée, alors qu'elle nous semble révélatrice de toute une logique qui anime les centres de rétention encore aujourd'hui. On voulait surtout vous en parler parce qu'il semble que savoir d'où proviennent les CRA, et savoir comment on n'a pas voulu que ça se sache, ça les rend vraiment intolérables, et qu'on espère bien contribuer à ce qu'ils ne soient plus jamais tolérés.

Il y a 50 ans à Marseille on découvrait l'existence d'un hangar sur le port qui servait de prison pour étrangèr.es. Lorsque l'affaire d'Arenc éclate, en avril 1975, ce qui est révélé, c'est tout une mécanique de l'expulsion des personnes étrangères illégalisées qui a eu le champ libre pendant 12 ans pour se mettre en place, pour se rationnaliser, à l'abri des regards.

12 ans pendant lesquels, le tri entre les bonnes et les mauvaises mobilités avaient été laissé à la discrétion d'un appareil administratif et policier hérité de la période coloniale.

12 ans pendant lesquels la dignité des personnes immigrées a été bafouée et leur parole étouffée. On découvre que pendant 12 ans tout a été fait en supposant que personne n'avait besoin de savoir ce que l'État faisait derrière ces murs, ni les personnes qui risquaient d'y être enfermées, ni les personnes au nom duquel l'État ose prétendre agir.

Bref, il y a 50 ans à Marseille, en avril 1975, on découvrait l'existence de ce qui allait devenir le premier centre de rétention administrative.

Longtemps cachée à la population, la prison d'Arenc a quand même laissé beaucoup de traces : registres, instructions, plans, rapports et notes de service. Une fois que le scandale éclaté, il y eut de nombreux articles de presse, des reportages télévisés et une enquête journalistique – bref,

tout un tas d'archives nous permettant d'en faire l'histoire, et certaines ont déjà commencé à la faire. Mais ça ne peut être qu'une histoire, celle de ce que l'administration et la presse de l'époque ont trouvé digne d'être retenu. Or il y a, derrière ces documents, des vies, des désirs, des souffrances et des révoltes qui ont été jugées non dignes d'apparaître. Alors, pour raconter cette autre histoire de la prison d'Arenc, on a décidé de discuter avec Mustapha.

**Collectif Anti-CRA : Mustapha, tu es là ?**

**Mustapha :** Oui, je vous entendez.

**C. : Super ! Alors, est-ce que tu veux te présenter ?**

**M. :** Je suis Mustapha Mohamadi, je suis militant associatif aujourd'hui parce que je suis vieux. Mais à l'époque, j'étais militant actif pour défendre le droit des immigrés, pour le droit à vivre en sécurité contre les crimes racistes et contre la ségrégation. Depuis 72, il y a eu des grèves de la faim, et à chaque fois, il y a eu des répressions, des interventions de la police. En janvier 75, pendant une grève de la faim à Montpellier, la police a envahi le lieu, ils ont expulsé, ils ont chargé, ils ont tiré par les cheveux les per-



## FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

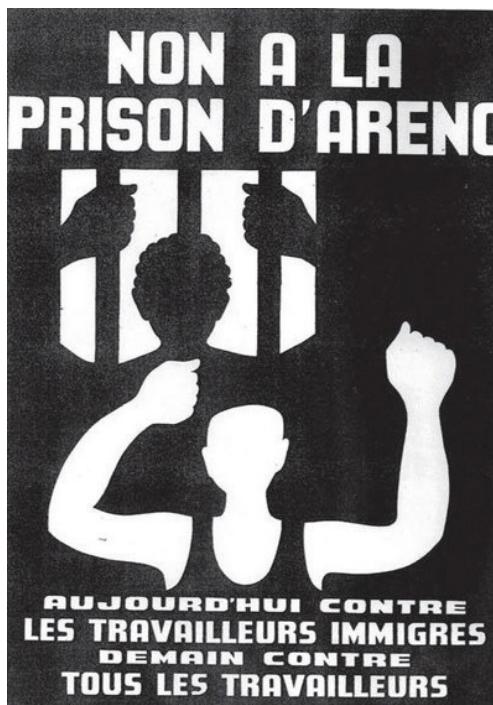
sonnes. Les Français, les gens du comité de soutien, ils les ont mis à part, ils les ont renvoyés chez eux, maltraités, insultés. Les grévistes de la faim, parqués dans des bus, ont été envoyés dans des centres de tri. Et une dizaine, qui d'après la police étaient zarma les meneurs, ils nous ont emmenés dans les commissariats, mais répartis, pas tous ensemble.

Moi, je me suis retrouvé avec un autre camarade dans les cellules du commissariat de Montpellier et deux jours après nous avons été embarqués par les gendarmes. On nous a fait rentrer dans un truc... Ça ne voulait rien dire... C'était un immense hangar. C'était le fameux centre de Arenc, qui était très peu connu, parce que personne ne le savait, même les avocats ne savaient pas son existence.

Alors, je tiens à dire que moi, quand on m'a arrêté avec les camarades, ni on a été présentés à un juge, ni il y a eu de procès-verbal, ni il y a eu des interrogatoires ou quoi que ce soit. On nous a embarqués dans les commissariats et on s'est retrouvé dans les estafettes. Et on s'est retrouvé à Arenc, pour une expulsion rapide. Ce centre il existait depuis les années 50, c'est-à-dire avant l'indépendance de l'Algérie. Ils ont refoulé et expulsé des personnes qui étaient d'origine française à l'époque, puisque l'Algérie n'était pas encore indépendante. Alors, vous voyez, la discrimination avait commencé

longtemps avant ces problèmes-là qui ont émergé, du racisme après l'indépendance de l'Algérie.

Quand je me suis retrouvé dans ce centre, je ne savais pas ce qui m'attendait. On ne nous a rien dit. C'était un truc surréaliste, un im-



mense hangar avec des cages où on était séparé d'un couloir. D'un côté, les cages, c'était pour les hommes. De l'autre côté, en face, il devait y avoir trois ou quatre mètres de distance entre chaque rangée de cages, il y avait des femmes. C'était un immense hangar ! On ne savait pas à quoi il servait avant. En tous cas, quand on s'est retrouvé là-bas, il

servait à enfermer les indésirables qui n'ont été, dans la plupart des cas, ni jugés, ni condamnés.

**C. :Quand vous vous y êtes retrouvés, vous n'aviez jamais entendu parler de ça ? Parmi les travailleurs immigrés, vous n'aviez jamais entendu cette histoire-là, de personnes qui avaient disparu, qui s'étaient faites enfermer ?**

M. : Nous, à cette époque-là, pendant les grèves de 73 et 74, on savait que des camarades avaient été expulsés, mais on ne savait pas par quel itinéraire ils étaient passés. On ne connaissait pas l'existence de ce centre. Juste pour information, à Marseille, en 73, il y avait le prêtre qui travaillait à la Cimade, Berthier Perregaux, qui a été expulsé en Suisse. Et Maurice Courbage, un chercheur syrien qui a été expulsé en Belgique, parce qu'ils ne pouvaient pas l'expulser vers la Syrie, heureusement pour lui. Il y avait Mohamed Laribi, qui a été expulsé en Algérie. Un autre, Bachir Mani, qui était menacé d'expulsion.

Et, pour être précis par rapport à la question, on ne connaissait pas. On savait qu'il y avait des expulsions. C'est à partir du moment où nous, une fois expulsés, nous avons expliqué, puis avec le travail de l'avocat qui a été fait en 75, que le scandale a éclaté. Alors qu'au niveau de la pré-

fecture, ils étaient tous au courant. Il y a des traces écrites. Les archives ont toujours existé, mais le commissaire qui gérait ça dans le port de Marseille ne les a jamais transmises ni à la préfecture de police, ni au ministère de l'Intérieur, ni à la direction de la police. C'était son bien à lui. Quand il est parti à la retraite, il les a déposés aux archives départementales. Donc c'est pour ça qu'il n'y avait pas de traces pour d'éventuels chercheurs qui demandaient des informations auprès de la police ou de la justice.

**C. : Comme tu l'as dit, il y avait une volonté de cacher ce qui se passait dans ce centre, d'en cacher l'existence même. Est-ce que tu veux raconter un peu comment ça a pu enfin être révélé ?**

M. : C'est vrai qu'il y avait une volonté de cacher le non-respect des règles de la République. C'est les responsables qui ont tout fait pour étouffer. Un hangar où la police régulièrement accompagne des personnes menottées et qu'on enferme sans droit de visite, personne ne les voit, et qu'après, ils les sortent, des fois c'est la nuit, quand il y a un vol la nuit, ou quand il y a un bateau qui part la nuit. Mais dans cet espace qui est le port de Marseille, qui est immense, où il y a les dockers, où il y a les autres policiers, où il y a

les autres personnes qui travaillent, il ne faut pas nous faire croire qu'ils n'étaient pas au courant. C'était la loi de l'omerta, il ne faut rien dire, et les gens, quand ils voient quelqu'un menotté, emmené, ils doivent se dire, celui-là, il a quelque chose à se reprocher.

Donc, il y avait cette volonté d'étouffer, jusqu'à ce qu'un avocat, le jour où son client avait un sursis et qu'il devait sortir de chez le juge, il n'est pas sorti de chez le juge, la police l'avait embarqué. La famille de cette personne-là, ils ont vu que leur proche n'est pas sorti, ils ont vu que la police l'a embarqué. L'avocat, quand ils l'ont rappelé, il leur a dit « Suivez ce fourgon et vous me dites où c'est qu'il est allé ». Et c'est comme ça que la famille a suivi le fourgon de la police, et le fourgon est rentré dans le port. Eux, ils n'ont pas pu rentrer, mais c'est comme ça que l'avocat s'est rendu compte qu'on lui cachait quelque chose, puisque quand il interpellait le parquet, on lui disait : « Mais ça y est, on lui a accordé le sursis, il est en sursis », ou alors : « Non, on ne le connaît pas, on ne l'a pas chez nous, il n'est dans aucun commissariat ». Et l'avocat n'a pas baissé les bras, il voulait aller jusqu'au fond de cette histoire. Et c'est comme ça qu'il a découvert ce centre de rétention. Et il a mobilisé, entre autres, un journaliste, je crois, qui s'appelait Alex Panzani. Il a alerté les journaux de l'époque. Il y avait plein de journaux

qui se sont saisis de ça, y compris la presse algérienne qui avait envoyé un journaliste qui a enquêté là-dessus.

C'est comme ça que le scandale a éclaté. Et les autorités de l'État ont essayé de nier, jusqu'à ce qu'il y ait plein d'articles et des reportages de radio, de télé. Mais l'État n'a pas été condamné, puisque tout de suite après ils ont légalisé le centre par la loi, il est devenu légal. Et du coup ils ont créé d'autres centres. C'est-à-dire, le truc inhumain est devenu quelque chose de légal et acceptable et c'est aujourd'hui les centres de rétention. Voilà un peu comment on a réglé le problème d'un truc illégal, inhumain. Il est resté inhumain, mais il est devenu légal parce que le législateur a décidé qu'il est légal.

**C. : Et à l'époque, je veux dire avant que ça devienne légal, est-ce qu'il y a eu des mobilisations ? Comment tu expliques qu'elles ont échoué ou que ça a pu rentrer en droit ?**

**M. :** Il y a eu à Marseille un collectif d'Arenc qui a fonctionné quand le scandale a éclaté. Il y avait des manifestations, des militants, des associations qui étaient mobilisés contre la prison d'Arenc avant qu'elle soit légalisée. Il y a eu un collectif qui a fonctionné pendant longtemps, jusqu'aux années 70-78, je pense. Et je sais pas, je sais que la semaine

qui vient, il y a une rencontre avec un collectif et un syndicat qui organisent une projection du film « Un hangar sur le port » (voir *Bibliographie*) avec le réalisateur. Le fait qu'il y a eu ce documentaire qui a sorti de l'anonymat, ce scandale, c'est déjà, à mon avis, une bonne chose. Ne serait-ce que pour les victimes. C'est-à-dire, en gros, on vous embarque, on vous met au centre de Arenc, vous ne savez pas pourquoi vous êtes là et vous ne savez pas où vous allez partir ni quand. Et le problème, c'est que la plupart de ceux qui sont passés par Arenc, une grande partie ne sont jamais revenus... Qu'est-ce qu'ils sont devenus ? Ou bien ils sont revenus par un autre biais puis ils sont restés discrets. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de témoignage. Le seul témoignage qui avait existé avant la reconnaissance c'est ce qui était apparu dans la presse après le scandale qui a éclaté, après les articles et tout ça jusqu'à la légalisation. Là ça a commencé à bouger, les gens surveillaient de plus près des membres de leur famille qui étaient arrêtés etc.

C. : Tu es en train de dire qu'il y a des personnes qui sont passées par le centre, qui sont revenues après mais qu'elles n'ont pas osé prendre la parole et qu'il a fallu attendre que ce soit un avocat, qui ne soit pas dans la même situation administrative, qui s'empare du sujet, pour que ça puisse sortir parce qu'il n'y a que lui qui avait la possibilité d'être

écouté, puisque en fait les autres sans papiers on ne les écoutait pas... Et j'ai l'impression que ça se sent un peu dans le film, que la parole est beaucoup donnée à cet avocat-là, vraiment... Toi t'es passé avant du coup ? T'es passé avant le scandale ?

M. : Non c'est-à-dire que la plupart de ceux qui sont passés par Arenc, ils n'avaient pas un arrêté d'expulsion, c'est pour ça que je dis ils ont légalisé : ils ont légalisé en faisant passer les internés dans ces centres de rétention, ils les ont fait passer par une décision judiciaire, c'est-à-dire qu'on ne peut pas contester. A l'époque, il n'y avait pas ça : la plupart c'était ceux qui descendaient du bateau ou de l'avion et tout de suite on les a refoulés et en attendant l'expulsion ils étaient dans ce centre. Ou alors c'était des personnes comme moi, arrêtées par la police après une manif, et qui ont été tout de suite transférées du commissariat à Arenc, sans respecter les procédures légales, à savoir : on te présente à un juge, le juge te signifie ton expulsion, ton retour, d'aller en prison etc. Quand vous êtes en prison, il y a le droit de visite. Tes proches, ton avocat peuvent venir vous voir, tu peux correspondre, tu peux téléphoner. A Arenc, il n'y avait pas de possibilité de communiquer avec l'extérieur, parce que personne ne savait où c'était. Vous-même vous saviez pas où vous étiez. Il n'y avait ni le moyen de télépho-

## FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

ner ni le moyen d'appeler quelqu'un. Du coup c'était impossible pour les personnes qui passaient dedans de communiquer avec l'extérieur et de dire ce qui leur arrivait et une fois qu'elles étaient sorties personne ne les aurait crues parce qu'il n'y avait aucune trace...

Il n'y a pas de trace. Impossible. Il n'y a aucun procès verbal fait par un juge qui me signifie de quitter le territoire. Vous voyez un peu le scandale. Et moi je pense qu'à l'époque... On ne va pas faire le procès des gens de l'époque qui étaient là-bas, qui travaillaient dans le port, dans les

différents services et les policiers et le personnel du port... Mais il ne faut pas dire qu'ils ne savaient pas. Peut-être que ce n'était pas leur priorité à l'époque...

Oui c'est ça peut-être qu'au-delà de la matérialité même du centre qui empêchait que la parole des gens enfermés sorte, il y avait peut-être aussi un contexte qui faisait que la parole des gens qu'on enfermait de toute façon était assez peu relayée.

C'est simple : on est emmené par des gendarmes ou des policiers, on nous fait monter là-haut, c'est un policier qui ouvre le hangar, qui fait rentrer



les personnes qui l'ont accompagné. Il lui signe le papier comme si c'était une marchandise qui vient d'être livrée. Lui il repart, il rentre dans son service ou dans le patelin d'où il est venu, et les autres ils referment la porte derrière, mais le port continue ses activités, ça continue, ça va, ça vient. On charge et on décharge les bateaux. Et quand vous êtes à l'intérieur comme c'est en hauteur c'est très haut, tout est enfermé, vous ne pouvez même pas crier, même si vous criez avec le bruit qu'il y a dans le port personne ne vous entend. Donc et d'autant plus que personne ne savait l'existence de ça, donc vos proches, s'ils savaient que vous avez été arrêté, ils pouvaient chercher partout : au commissariat, au tribunal, à la prison, il n'y avait pas de traces.

En tous les cas je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ces personnes qui ont été maintenues dans l'ombre, dans le déni de leurs droits, de leur existence, de leur personnalité. J'espère que ça aura un écho pour qu'à l'avenir on n'ait pas ce genre de choses qui se reproduise ici.

Après ça existe clairement encore les CRA maintenant, comme tu disais tout à l'heure...

Le problème c'est qu'ils l'ont légalisé ! Il faudra changer les lois ! Comment, je sais pas... Il faut prendre le pouvoir ! Voilà, je vous remercie ●

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Radio Galère
- Insta et site de Marseille Anti-Cra
- Alex Panzani, Une prison clandestine de la police française, Arenc, Éditions Maspero, 1975
- « Arenc, le matin des centres de rétention: Enquête sur l'enfermement des étrangers à Marseille, de 1963 à 2006 », Z : Revue itinérante d'enquête et de critique sociale, vol. N°2, no 2, □ 31 octobre 2009, p. 14–25
- Ed Naylor, « Le centre d'Arenc (1963–2006) : du refoulement des ‘hébergés’ à la rétention administrative», sur researchportal.port.ac.uk, mars 2014
- Olivier Bertrand, Un hangar sur le port (Ina, France TV et Al Jazeera) diffusé le 4 octobre à 21h45 sur France 3, puis en replay sur france.tv

# Histoire d'une trêve

• Collettivo Anti-CPR  
Torino

Les CPR (Centri di Permanenza per il Rimpatrio) c'est les CRA d'Italie, avec quelques différences. Par exemple, chez nos voisins la rétention administrative peut durer jusqu'à 18 mois, depuis que Salvini et Meloni se sont amusés à rivaliser en cruauté, en augmentant le terme de 90 à 180 jours et de 180 jours à 18 mois. En plus de ça, deux des douze CPR actifs en Italie se trouvent... en Albanie, suite au Protocol Italie-Albanie, établi le 15 février 2024 pour une durée de 5 ans, qui semble séduire les gouvernements fascistes de notre continent.

Cet article parle d'une trêve qui a duré deux ans, pour le collectif Anti-CPR de Turin, mais surtout pour le quartier et toute la ville de Turin, avec une baisse significative de leur « chasse à l'homme sans papiers ». La trêve a commencé en mars 2023,

quand un grand incendie déclenché par les détenus a provoqué la fermeture du centre de Via Brunelleschi, et elle s'est terminé le 25 mars dernier, quand il a rouvert (et refermé) ses portes. Mais il a suffi de quelques semaines pour que ce lieu infâme et hautement inflammable brûle à nouveau, le soir du 1er mai, et se retrouve une nouvelle fois impraticable pour cinq sixième de sa structure.

On aimerait pouvoir se réjouir de ce dernier incendie comme de tous les autres qui se sont déclarés et se déclareront prochainement, dans tous les types existants de prison. Mais une bien triste nouvelle nous en empêche : celle de la mort plus que suspecte d'Hamid Badoui, le 19 mai dans la prison Le Vallette de Turin. L'homme, résident depuis quinze ans en Italie, avait été enfermé dans le CPR de Bari suite au non-renouvellement de son titre de séjour. Du CPR de Bari, il est déporté dans celui de Shengjin (Albanie), jusqu'à ce que la Cour de Cassation atteste que sa rétention est illégale. Une fois libéré, il est à nouveau arrêté dans les rues de Turin et violemment maîtrisé par les agents de la police. La suite nous apprend qu'il se serait pendu dans la nuit avec les lacets de ses chaussures. « Mieux la prison que Shengjin » seraient son dernier message à son avocat. Plusieurs associations et collectifs réclament une autopsie.

*Une soirée de l'hiver 2023, le téléphone-expulsion sonnait. Il était tard, à l'autre bout du fil les gars hurlaient. Le CPR de Corso Brunelleschi était en feu. On s'est arraché à nos occupations pour s'y précipiter, incrédules.*

*Derrière les murs montait dans la nuit un noir plus dense de fumé et l'on sentait partout l'odeur pointue des gaz et du brûlé. L'odeur du désordre.*

*On a fait ce qu'on fait toujours, ce qu'on sait faire en somme, pas grand chose, du bruit et des pétards pour réchauffer les rues de leurs silence de mort. FREEDOM HURRYA LIBERTÀ.*

*Et enfin, dans un bref contour en ombres, on les a vus. Les lampadaires silhouettaient durement les contre-jours. Ils étaient bien là, ces gars qui n'étaient jusqu'à présent que les voix accrochées à une cabine*

*téléphonique, debout et hilares sur les toits des baraques de la prison.*

*« Tout le monde crie ici, fait du bruit et il y a encore des gars sur le toit. Les flics sont devant les portes. Même la zone jaune fait comme nous. On en a assez. Les flics sont sortis des cages et ils ont peur d'entrer. On crie. On ne se sent plus comme des êtres humains... Deux camions de police sont arrivés, ils entrent peut-être ici... »*

*Quand tout est retombé ensuite, c'est curieusement la pensée du feu enfin éteint qui a rendu plus plausible encore cette nuit là. Si la beauté pouvait mourir c'est qu'elle existait vraiment.*

*Cette révolte allait tout changer.*

*A nous qui sommes né.es avec l'idée d'un monde irréversible, il nous semblait enfin qu'il s'était ouvert une*



**CPR de Shengjin, Albanie**

*porte, une perspective. Quelques personnes avaient réussi à arracher une parcelle de liberté et à graver une certitude: face à la résignation ou à l'asservissement, à la mort programmée ou à la folie, répond parfois la révolte.*

*Il n'y avait plus de centre de rétention et toute la ville s'en souviendrait.*

*S'en était finit, ils avaient gagné.  
Ça a duré 2 ans, la trêve.*

*N'ayant plus de CPR, l'occasion nous a enfin été donnée de penser la prison sans ses barreaux. Mais l'enfer est partout, même à l'extérieur des murs il traîne toujours au dehors dans les limbes de la vie libre. Nous devions profiter sans traîner de cette parenthèse pour s'arracher à l'urgence, pour fouiller ailleurs. On rebroussa chemin.*

La fonction fondamentale des centres de rétention est d'une part l'évidente mise à profit de l'enfermement et de l'expulsion d'un bon nombre de personnes « sans papier », en retirant des rues une partie de ce surplus humain qui n'a pas (ou plus) trouvé de valorisation dans « l'inclusion » aux modèles capitalistes.

D'autre part les centres sont la matérialisation ultime du chantage à l'asservissement des personnes libres. Ils agissent comme un moyen

de dissuasion, en instillant la peur, en bridant les résistances, pour imposer toujours plus efficacement des conditions de vies précaires au sous-prolétariat et au prolétariat majoritairement racisés.

Mais les centres de rétention ont toujours et surtout été les structures fondamentales pour assurer la perpétuation d'un ordre colonial alimenté – aujourd'hui encore – par une rhétorique de guerre suffocante, sur la menace du fameux « ennemi intérieur ».

*Et l'actualité de ces derniers mois n'allait encore que nous le confirmer. Aux portes de l'Europe, débutait un génocide algorithmique perpétré en mondovision, visant le raffinement sadique du colonialisme de peuplement israélien.*

Rappelons que là-bas les Palestiniens.ses sont soumises à la rétention administrative <sup>1</sup> depuis le début de l'occupation israélienne en 1967 et qu'ils l'étaient déjà auparavant de la même manière, sous le mandat britannique. Outil de punition collective, les centres de rétention utilisés surtout depuis la seconde intifada de septembre 2000, permettent à l'armée israélienne de retenir indéfiniment des prisonniers sans procès, sur la base d'informations tenues secrètes.

De la même manière en Italie, la répression de la résistance palestinienne et de sa solidarité internationale a explicité clairement le glissement de l'utilisation de la rétention administrative à des fins purement punitives. Les procédures sont accélérées et permettent ainsi en un éclair de légaliser une détention arbitraire et expéditive.

Par exemple à l'hiver 2024, à la suite d'une demande d'extradition des autorités israéliennes, trois Palestiniens (Ali, Anaan et Mansour) se retrouvent incarcérés en prison de haute sécurité, accusés d'association subversive à des fins de terrorisme internationale.

En septembre dernier, alors que le tribunal avait ordonné la libération immédiate de l'un des trois, Mansour Doghmosh se voit immédiatement conduit au CPR de Ponte Galleria (Rome), à peine sorti de prison. C'est l'argument de la « pericolosità sociale »<sup>2</sup> qui est mis en avant par le préfet pour maintenir la détention hors du cadre pénal et suffit à incarcérer Mansour de nouveau, même si sa libération vient d'être ordonnée, en raison de l'absence d'éléments circonstanciels sérieux.

On peut aussi citer l'exemple du réfugié politique algérien Seif Ben-souibat, éducateur détenu quelque temps dans le même CPR, à la suite de messages en soutien au peuple palestinien sur un tchat privé.

De la même manière et dans le silence le plus totale, nous avons su qu'il y a quelques mois, des jeunes partis des quartiers Nord de Turin à une manifestation nationale à Milan, ont été arrêtés puis mis en CPR à leurs retour. L'un d'entre eux a été déporté depuis.

Dans un climat de propagande bellicieuse, on note à quel point l'utilisation institutionnalisé de la « pericolosità sociale » permet, dans une référence directe mais induite à la symbolique de l'ennemi interne l'expérimentation toujours plus étendue de sa criminalisation.

Plus généralement l'utilisation, dans les articles de loi, d'un lexique extrêmement vague, permet de fait une application toujours plus subjective et extensible de la loi.

Le passage direct de la prison au CPR n'est pas non plus une nouveauté procédurale : il arrive de plus en plus souvent qu'après avoir purgé leur peine, les personnes sans papiers (ou n'ayant pas pu les renouveler pendant leur incarcération) soient envoyées quelques mois de plus derrière les murs d'un CPR, parfois pour être déportées vers leur pays d'origine, ou simplement pour purger une sorte de deuxième peine plus afflictive et violente encore.

Les personnes ici citées le sont comme exemples parce qu'elles nous semblent extrêmement emblématiques en ce qu'elles subissent les

## FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

répercussions répressives directes de l'actualité de ces derniers mois. Mais elles permettent surtout de rendre compte d'un des mécanismes raciste et colonial sur lequel se base la gouvernance néolibérale. Il faut pour cela rester attentif à ce que la médiatisation de cas isolés et leur narration personnalisante ne participent pas à l'invisibilisation d'une réalité systémiques massive.

*Dans ce contexte, et comme un Napoléon en campagne, Georgia Meloni foulait de ses bottes le sol albanais pour y négocier la construction de nouvelles colonies pénales, reconfirmant l'épanouissement du concept expansionniste italien depuis sa chute et son expulsion par la résistance en 1945.*

Le cas albanais est devenu pendant cette trêve notre centre d'intérêt principal, puisqu'il redéfinît plus clairement la ligne européenne de relocalisation de la rétention « administrative » et de la torture, ainsi que sa stratégie d'annihilation brutale de l'excédent humain du capitalisme.

*Ils espèrent que plus on est loin des yeux, plus on est loin du cœur.*

*Ils ont déplacé les cages à la périphérie des villes, près des vaches, quelque part dans un pré.*

*Sur des îles, en pleine mer, parmi les*

*poissons.*

*Ils ont fait pousser des murs, ajouté des barbelés et des cadenas pour leurs trousseaux de clés.*

*Ils ont même créé un nouveau bateau-prison, un engin flottant pour enfermer les sans papiers au large de la Manche. Le Bibby Stockholm. Quel nom.<sup>3</sup>*

L'accord avec l'Albanie est une nouvelle démonstration du projet d'externalisation des frontières européenne, avec la coopération des gouvernements du pourtour méditerranéen, par le biais de soi-disant accords bilatéraux avec des pays tiers sûrs. La collaboration des gouvernements de ces pays est rendue possible par l'injection d'argent nécessaire pour « stabiliser » l'économie, en alimentant le récit si cher à Meloni de la « revendication du droit de ne pas migrer ».

Les CPR albanais ne sont donc pas nés par hasard mais s'inscrivent dans une tendance à long terme: délocalisation des frontières, délégation du contrôle, expérimentation technologique et juridique massive...Il s'agit d'éléments consolidés des politiques migratoires contemporaines, à partir desquels le « modèle albanais» a pris forme.

Aux nouveaux CPR de Gjader et Shengjin, s'applique une double juridiction: italien à l'intérieur des

murs des installations, albanais à l'extérieur. La présence d'une prison à l'intérieur du camp est donc justifiée par cet arrangement juridique, qui souligne une fois de plus le lien entre la rétention administrative et la détention pénale. La présence d'une prison italienne en territoire albanais n'est pas sans rappeler les prisons fascistes d'Érythrée, dernières prisons italiennes en terre étrangère, et leur matrice purement coloniale.

Outre les politiques de dissuasion mises en place depuis des années, il semble donc que l'Europe soit prête à intervenir de manière tout aussi radicale dans l'expulsion forcée des

personnes qui sont restées ou sont devenues illégales sur son territoire. C'est en tout cas ce qui ressort pour l'instant de la nouvelle proposition de la Commission européenne de mars dernier où le protocole italo-albanais a été érigé en modèle dans la mise en œuvre du dernier Pacte européen sur la migration et l'asile. L'Europe devrait bientôt disposer d'un nouveau cadre législatif commun qui permettra aux États membres, d'accélérer et de simplifier les procédures d'expulsion, ainsi que d'autoriser et d'étendre, sur le modèle albanais, le transfert des demandeurs d'asile déboutés en attente d'expulsion en dehors de l'UE vers des « centres de retour » spé-



**Le Bibby Stockholm**

## FUOCO AI CRA ! FEU AUX CPR !

cialement construits pour les expulsions ●

*La trêve est finie aujourd’hui. Le 25 Mars dernier le CPR de corso Brunelleschi rouvrait ses portes. Mais il est certain qu’il y aura d’autres révoltes et autant d’autres mobilisations en solidarité avec les prisonniers et contre le génocide en cours à Gaza au Soudan et ailleurs encore.*

*Si les CPR sont une stratégie répressive en amont pour décourager la lutte des classes opprimes en les tenant en échec, il nous paraît alors que peut être cette lutte la soit en quelques sorte une lutte d’introductive à toute les autres...*

*Défendons-nous ensemble des protocoles, des cages institutionnelles. En intersection et en solidarité, élargissons la brèche ! Free Palestine ! Fuoco ai CPR !*

## NOTES

**1** C'est peut-être le bon moment pour expliquer la différence entre détention pénale et rétention administrative, même si tout ce que vous lirez dans ces pages montre bien à quel point cette distinction est et a toujours été, en France comme partout ailleurs, seulement théorique : contrairement à la détention, la rétention administrative ne devrait pas être une mesure punitive en soi. Elle devrait être prise à l'encontre d'une personne étrangère en situation irrégulière dans le but exclusif de l'expulsion, et devrait s'appliquer seulement dans des cas très spécifiques.

**2** Que nous traduirons littéralement par « danger social » et qui ressemble comme deux gouttes d'eau à la notion de « trouble ou menace à l'ordre public », dont l'utilisation prolifère ces derniers temps dans le système judiciaire français.

**3** Sacré nom et sacrée histoire vraiment : John Bibby, fondateur de la compagnie de transports maritimes britannique Bibby Line, actuelle propriétaire du Bibby Stocholm, commença sa carrière au début du XIX siècle avec trois bateaux affrétés pour la traite des esclaves. Il fut mystérieusement (et bienheureusement) tué en 1840, mais sa compagnie a continué de prospérer jusqu'à aujourd'hui. Deux siècles d'expertise dans le sang et le pognon. Chapeau.

# Le poids des stéréotypes mis en lumière par des expériences

Sur France 2, « Sommes-nous tous racistes ? » interroge nos préjugés



RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES ce que notre société fait de tout ce  
qui nécessite d'écoute, d'attention,  
d'autonomie et pas de protection RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES ce que notre  
société fait de tout élan de générosité,  
de désintérêt, d'abnégation  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES chaque  
avancement d'un projet de civilisation  
qui n'a plus à nos yeux aucune caution  
morale crédible RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES puisque le sort qu'une  
société réserve à sa partie la plus gaie,  
la plus vulnérable, la plus innocente,  
est mesure, définition et paradigme de  
son éthique, de sa conscience RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES nous  
devons lutter RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES par tous les moyens  
RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES RAVAGES  
RAVAGES RAVAGES pour arrêter ces RAVAGES



## PRIX LIBRE

C'est-à-dire que tu payes ce que tu veux, oui. Sache juste que :

- le prix unitaire d'impression de cette revue et d'environ 2 euros
- la publication du numéro 3 que tu tiens entre tes mains a été entièrement payée par les recettes du numéro 2, sans demander de l'aide à des asso ou collectifs qui sont déjà plutôt dans le rouge en ce moment
- si jamais ce numéro 3 rapportait un peu plus que ce qu'il nous faut pour le tirage du numéro 4, le surplus sera reversé à des asso ou collectifs solidaires.

Et vu qu'on parle pognon : si tu veux nous aider financièrement, voici un IBAN : 7610278090750002041160167. En mettant RAVAGES dans le libellé du virement, ton argent ira dans notre caisse et servira à financer notre prochain numéro. Si tu ne mets pas de libellé, il servira à des copaines, toujours ici à Briançon.

## PS :

Si t'as envie de nous écrire voilà notre adresse :  
[revue.ravages@proton.me](mailto:revue.ravages@proton.me)